

Cette rubrique signale par un bref résumé les articles de presse qui évoquent la manière dont sont traités, « ici et ailleurs », des sujets en rapport avec les problématiques auxquelles Adequa propose réflexions et propositions dans le cadre de son objet. Adequa n'en fait pas de commentaire, laissant à chacun d'en tirer ses propres conclusions et interrogations

421 – ÉCOLOGIE : « LES COLLECTIVITÉS SONT CONFRONTÉES DE TRÈS PRÈS AUX COMMUNS NÉGATIFS »

Alexandre Monnin, coauteur de « Héritage et fermeture, une écologie du démantèlement » et cocréateur de la notion de « redirection écologique », est professeur à l'ESC Clermont Business School revient dans cet article pour « La Gazette », sur le concept de « communs négatifs » dont nous allons collectivement hériter et devoir prendre soin, à l'heure de l'anthropocène et des bouleversements environnementaux et climatiques.

L'idée de départ est de repenser l'imaginaire très naturaliste des communs traditionnels alors qu'il existe d'autres réalités naturelles abîmées, des sols pollués, des rivières qui ne sont plus poissonneuses, des infrastructures en déshérence... Autant de « communs négatifs » dont on va hériter. Qui va s'en occuper, et dans quelles conditions ? Cette question traverse tous les types d'habitats : même si on choisit de « désertier », de quitter la ville pour la campagne, par exemple, ce milieu est en réalité lui aussi très pollué.

Dans les communs traditionnels, il y a une sorte de rapport assez direct entre la communauté et la ressource, le collectif qui en dépend ou qui vit d'elle, comme si tout de suite on était « à la bonne échelle » et que c'est cette communauté qui devait s'en occuper.

Pour les communs négatifs, si on veut « faire commun » avec une réalité problématique il faut souvent élargir la communauté qui y fait face, pour que chacun en prenne la responsabilité. La question devient alors : comment politiser les communs négatifs pour que la responsabilité ne retombe pas uniquement sur les populations vivant à proximité ?

La Gazette.fr, 27 mai 2022

Tags : Développement territorial\Généralités, Politiques publiques – Environnement\Généralités, Politiques publiques

420 – GRÂCE A SON VERGER, MEAUX REÇOIT LE LABEL « COMMUNE A CROQUER »

Mi-mai, la municipalité a reçu le label de « commune à croquer », par l'organisme du même nom.

En effet, la ville de Meaux a débuté en février 2022 la plantation de plus de 1 400 fruitiers d'arbres et d'arbustes fruitiers en un verger urbain, en bordure du long chemin de promenade à la limite entre ville et forêt. « La démarche est à forte consistance pédagogique et axée sur l'éveil à la saisonnalité, dans un cadran de la ville où se trouvent déjà, soutenu par la Municipalité, des jardins bio, type ruche, exploités par des personnels en réinsertion ».

Bientôt, la cueillette dans cet espace sera libre à tous les habitants : poires, pommes, coings, framboises, groseilles, néfliers, châtaignes, noix, noisettes... Le choix sera dense et varié. Très prochainement, 1 000 m² d'éco-pâturage seront ajoutés. Un enclos mobile sera implanté

pour accueillir des moutons en éco pâturage. Un berger sera en charge de veiller à leur bien-être quotidien : « D'autres actions pédagogiques et de soutien à la biodiversité sont conduites, et des projets ambitieux tels qu'un jardin pédagogique des plantes comestibles : pissenlit, berce commune, orties, plantains, tilleul, grande bardane... » assure le label qui travaille étroitement avec la commune.

La Marne, 25 mai 2022

Tags : Développement territorial\Aménagements – Environnement\Agriculture – Urbanisme-Patrimoine\Espaces publics

419 – LES HABITANTS DISENT « NON A L'ABATTAGE DES MARRONNIERS »

Dans le cadre du plan de végétalisation de la ville, le maire de Meaux envisage d'abattre les marronniers roses actuellement présents dans le square Georges Brassens et ce, depuis plus d'une quarantaine d'années dans le parc, afin de réaménager l'espace et de planter de nouveaux arbres qui, vue du ciel, représenteront la forme d'une guitare, en hommage au célèbre artiste. Pour les opposants au projet, dont le Groupe National de Surveillance des Arbres (GNSA), « si on coupe ces arbres, le futur parc sera en plein soleil, on aura de l'ombre dans 40 ans, or l'urgence écologique c'est aujourd'hui et maintenant, c'est pour cela qu'on se mobilise tout de suite. »

Outre le caractère écologique de ce projet, les manifestants se désolent de ne pas avoir été consultés et d'avoir découvert le projet par voie de presse. Ils demandent de revoir ce projet et se déclarent prêts à travailler avec la mairie ».

La Marne, 25 mai 2022

Tags : Energie-Climat\Climat – Urbanisme-Patrimoine\Espaces publics

418 – LES CLÉS DE LA RÉUSSITE DES QUARTIERS COMMERÇANTS LES PLUS ATTRACTIFS

La société Mytraffiq, spécialisée dans l'analyse de données de flux de piétons, a publié ce jeudi 19 mai, en partenariat avec l'Institut des hautes études des métropoles, le premier palmarès de la fréquentation des quartiers des métropoles.

À Bordeaux, qui arrive en tête du classement, "ils ont tout compris", le quartier Sainte-Catherine "cumule tous les facteurs de réussite", souligne le palmarès : hyperdensité commerciale avec 230 commerces sur 1,2 km, suppression de la voiture depuis quarante ans, tramway, image de marque internationale... "Pour faire face à la concurrence du e-commerce, les commerçants ont créé, en partenariat avec la Banque des Territoires et avec le soutien du ministère des Finances, des maisons du numérique pour former les indépendants et leur permettre de digitaliser leur activité", précise le palmarès. Il met aussi en avant "l'effet TGV" avec l'ouverture, en 2017, de la LGV Sud Atlantique qui met Bordeaux à deux heures de Paris à peine. Ce qui engendré une poussée démographique. Pour Sandrine Jacotot, adjointe chargée du commerce et de l'artisanat, interviewée dans le palmarès, il est important d'"encourager une offre commerciale variée", de "protéger l'équilibre des offres en prenant soin, par exemple, d'intégrer l'économie sociale et solidaire".

A Toulouse, en dehors des requalifications opérées (notamment de la piétonnisation), la rue d'Alsace-Lorraine la ville bénéficie de deux "locomotives", la Fnac au nord et Zara au sud.

A Lyon, la presqu'île de Lyon se caractérise de son côté par un "management commercial efficace".

Mytraffiq (qui coopère aussi avec le programme Action cœur de ville et l'association Villes de France), ne se contente pas de ce classement et donne cinq critères clés de réussite : accorder

une place prédominante aux piétons, prioriser la politique de transports en commun, travailler le marketing territorial (mise en avant des produits du terroir pour le commerce de bouche et des hauts lieux patrimoniaux, création d'un parcours touristique...), entretenir un dialogue permanent entre tous les acteurs du quartier, attirer de grandes enseignes pour faire vivre les petits commerces.

La Gazette.fr, 20 mai 2022 et Localtis, 20 mai 2022

Tags : Développement territorial\Economie

417 – PARKING EN SILO : BONNE OU MAUVAISE IDÉE ?

À Bussy, un premier projet de 280 places de stationnement doit voir le jour dans l'écoquartier du Sycomore. Pour la mairie, il y a une vraie demande sur le stationnement. En moyenne, il y a deux voitures par foyer. Or, les impératifs de construction prévoient rarement 2 places par logement. Le débat porte sur la question : faut-il construire des parkings en silo plutôt que des parkings en sous-sol ?

Mais tout d'abord, qu'est-ce qu'un parking silo ? Il s'agit tout simplement d'un parking aérien à étages. Selon le projet, l'aménageur public en aura la réalisation et la gestion reviendra ensuite à un opérateur privé. Les constructeurs pourront ainsi opter pour ce type de stationnement - et acheter des places « déportées » - plutôt qu'en sous-sol, qui leur coûte très cher selon la mairie : 25 000 € par place de stationnement dans les seconds niveaux.

Aux opposants qui y voient un « cadeau fait aux promoteurs » pour « maximiser leur rentabilité » en leur évitant de construire le nombre de places auquel ils sont tenus en sous-sol, la mairie répond que « ces économies doivent permettre d'améliorer la qualité des constructions » et qu'elle sera complétée « par d'autres types de parkings, mutualisés par exemple, comme à côté du groupe scolaire Jacques Chirac ».

Dans le premier projet, la mairie fera l'acquisition de 60 places, afin « d'offrir un stationnement aux commerçants ». Elle a aussi réduit l'éloignement de 300 à 100 mètres des logements afin de lever les freins à la demande et favoriser l'occupation et ainsi éviter le déport vers le stationnement public

Elle souligne également que « l'avantage des parkings silos est qu'on peut les transformer. On peut aussi envisager d'avoir de l'activité en rez-de-chaussée, ce sont des constructions intégrées architecturalement ».

La Marne, 18 mai 2022

Tags : Mobilité-Voirie\Stationnement – Urbanisme-Patrimoine\Habitat, mode de vie

416 – DES STORES PLUTÔT QUE LA CLIMATISATION

La ville de Poissy a choisi d'équiper ses quinze écoles de stores extérieurs en toile haute performance, pour limiter la hausse des températures, jusqu'à 11 °C en moins à l'intérieur en période de canicule.

La ville évite ainsi l'installation de la climatisation qui aurait coûté plus de 200 000 euros, sans compter les frais de maintenance et de fonctionnement.

La Gazette.fr, 18 mai 2022

Tags : Energie-Climat\Climat – Développement territorial\Aménagements

415 – RAFRAÎCHIR LES VILLES PAR LES ARBRES

Porté par l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), en partenariat avec l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg,

Plante et Cité et l'Eurométropole de Strasbourg, le programme de recherche Cooltrees (1) vise à accompagner les professionnels du végétal des villes dans leur stratégie d'adaptation au changement climatique et notamment aux épisodes de canicule

Face aux vagues et aux îlots de chaleur provoqués par le dérèglement climatique, le potentiel rafraîchissant des arbres constitue un levier d'adaptation important. Par leur ombrage et leur évapotranspiration, ils ont un effet à la fois préventif et curatif sur l'élévation des températures de surface et donc sur les températures ressenties et de confort.

Si ces deux processus sont bien connus, leur interaction avec la géométrie et les matériaux de la ville est mal caractérisée. C'est l'objet du projet de recherche COOLTREES qui permet d'évaluer le rafraîchissement permis par les arbres à l'échelle d'une rue ou d'une place.

La Gazette.fr, 16 mai 2022 et Plante&Cité (site internet)

Tags : Energie-Climat\Climat – Urbanisme-Patrimoine\Espaces publics

414 – BLEU CIEL, ROSE, VERT, LA VILLE REPREND DES COULEURS !

« Objectif couleurs » est un projet unique en France. Depuis quatre ans, les Brestois sont autorisés à repeindre leurs façades dans des teintes vives et bénéficient même d'une subvention.

Tout est parti du quartier Loucheur, en face de la fac de médecine. C'est là que les premiers frondeurs ont pris leurs pinceaux et déclaré la guerre à la monochromie ambiante. Les façades ont été bombardées : du mauve, du bleu ciel ou azuré, du jaune écru, du vert amande, du rose pâle ou du rouge vif... sur les murs, les portes, et même sur les rambardes des fenêtres.

Tout y est passé. La mairie a « d'abord laissé faire parce qu'il y avait un vrai gain qualitatif. Puis, plutôt que de laisser ça à l'état sauvage, on a entamé une réflexion sur la ville en couleur »,

La métropole offre une subvention équivalente à 30 % du coût des travaux aux candidats à la coloration. Seuls critères d'éligibilité : appliquer des teintes vives (exit le gris et le blanc cassé) et être au minimum deux propriétaires dans une même rue à postuler pour que la coloration des façades produise un effet visible dans le quartier.

Car, au-delà de la simple question urbaine, le projet vise à valoriser le « vivre-ensemble. Les teintes sont choisies en concertation avec les voisins et une architecte coloriste.

« Cela permet d'habituer les habitants à être partie prenante de l'évolution positive de leur cadre de vie, explique-t-elle. Il y avait aussi un véritable enjeu pour casser la réputation de Brest comme une ville grise. »

Effet collatéral heureux, le quartier Loucheur, par exemple, est devenu un lieu attractif pour le tourisme urbain.

La Gazette.fr, 16 mai 2022

Tags : Urbanisme-Patrimoine\Architecture – Démocratie participative – Développement territorial\Economie

413 – LA VÉGÉTALISATION CITOYENNE RENAÎT EN MODE COLLECTIF

Parce que les habitants qui ont obtenu un permis de végétaliser délaissent souvent leur pied d'arbre, la ville de Paris espère donner un nouvel élan à la végétalisation citoyenne de l'espace public en s'adressant désormais uniquement à des collectifs, que ce soient des groupes de riverains, des associations, des établissements scolaires, des centres de loisirs, des entreprises ou des commerces.

Pour s'assurer d'une certaine continuité, la municipalité a aussi prévu, au terme d'un appel d'offres, de confier à une structure l'accompagnement de ces jardiniers amateurs, à partir de cet automne. Il s'agit des 140 jardins partagés ouverts aux quatre coins de la ville. Ils apporteront des conseils et un appui logistique (points d'eau, matériel, terre, semis...) aux collectifs comme aux particuliers qui auront conservé leur permis.

Permis de débitumer

Quant aux permis de débitumer, plus récents, ils ne sont déjà octroyés par la ville qu'à des écoles et à des centres de loisirs, une dizaine au total, autorisés- à verdir un morceau de trottoir, en pied de façade. Les mairies d'arrondissement, qui emploient chacune des jardiniers, sont désormais chargées de gérer l'ensemble des permis.

De quoi alléger la tâche du service des espaces verts de la mairie, dont c'était la mission jusque-là. Il a par ailleurs fort à faire avec l'entretien des jardins et des arbres alignés dans les avenues, et avec le programme municipal de végétalisation de l'espace public : création de forêts urbaines, plantations dans les cours d'école et les rues qui en bordent l'accès... |

La Gazette.fr, 16 mai 2022

Tags :

412 – ELLE MET EN BOÎTE LES LÉGUMES SEINE-ET-MARNAIS

A Samois-sur-Seine, la « Conserverie », petite entreprise de trois permanents et de saisonniers, produit et sert en bocaux soupes, sauces, plats, tartinables, compotes, confitures, etc., élaborés sans additif ni conservateur. Fruits et légumes sont achetés auprès d'une quinzaine de maraîchers locaux et revendus en circuit court en épicerie fine, dans les magasins bio ou encore auprès des AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne)

Seine&MarneMAG, mai juin 2022

Tags : Développement territorial\Economie

411 – LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLITAIN DEVIENT LABORATOIRE DE PROSPECTIVE, AGITATEUR D'IDÉES

Installé depuis le 1er avril 2022, le Conseil de développement de Grenoble Alpes métropole (C2D) se compose désormais de 66 membres, femmes et hommes impliqués dans le territoire à titre associatif, professionnel, culturel, militant ou intellectuel.

Chaque année, le conseil métropolitain confiera au C2D une mission définie dans le cadre d'un dialogue avec l'institution métropolitaine, au regard de l'expertise pluraliste que les membres portent sur le territoire et de l'actualité politique et technique de la métropole.

Pour l'année 2022, le C2D est missionné pour réaliser un travail prospectif intitulé « Habiter la métropole demain » qui prend notamment pour terrain d'étude et d'expérimentation un secteur de la métropole marqué par de nombreux défis et contrastes.

Les agitateurs et agitatrices d'idées du conseil de développement sont mandatés pour publier un rapport d'étonnement au cours de leur voyage prospectif métropolitain. Réalisé sous forme numérique avec des interviews, des témoignages, des portraits, des préconisations, des notes de terrain, celui-ci permettra notamment de nourrir les orientations prises par le comité de pilotage dédié à la requalification urbaine du territoire d'étude.

CNCD, Coordination nationale des Conseils de Développement, Lettre d'information Mai 2022

Tags : Développement territorial\Généralités, Politiques publiques – Démocratie participative

410 – DEUX PETITS POUSETS ONT TROUVÉ UN MODÈLE DE GOUVERNANCE QUI POURRAIT CHAMBOULER L'ÉOLIEN

35 % des retombées économiques bénéficient aux collectivités et aux propriétaires de terrain dans le cadre d'un projet éolien, selon une étude de 2019 conduite par Energie partagée.

En Haute-Saône Vy-le-Ferroux (157 hab.) et Noidans-le-Ferroux (670 hab.) détiennent ensemble 49 % de la société par actions simplifiée (SAS) Eoliennes du Ferroux qui, en octobre, a déposé un dossier pour construire un parc de sept éoliennes (trois à Vy-le-Ferroux, quatre à Noidans-le-Ferroux

Plusieurs années de négociations ont été nécessaires pour s'accorder avec l'entreprise VSB Energies nouvelles. Missionné par l'Ademe, un consultant a accompagné les collectivités et joué le rôle de médiateur afin de définir un modèle satisfaisant pour les deux parties. Comme dans la plupart des projets, c'est bien l'opérateur privé qui finance l'étape de développement, dont le coût est estimé à 400 000 euros. Les communes, elles, ont obtenu- presque la moitié des parts en valorisant leur capacité à faire avancer politiquement le projet, vis-à-vis des services de l'Etat comme des riverains. « Les communes ne prennent aucun risque financier si ce n'est l'organisation de la concertation, résume Laurent- -Delain, maire de Vy. Si le projet échoue, nous ne sommes pas engagés. » Si, au contraire, la société Eoliennes du Ferroux obtient son droit à construire, les 49 % des collectivités auront une valeur on ne peut plus tangible.

Restera à apporter le capital nécessaire à la construction des mâts et au remboursement des frais engagés par VSB (sans valorisation financière du risque pris, donc). Les deux communes n'auront pas le capital nécessaire, mais la possibilité de vendre une partie (significative) des titres de la SAS à des sociétés publiques ou à des fonds citoyens.

Au-delà des considérations financières, se pose la question de l'acceptabilité sociale.

Pour le consultant ayant participé au projet,

« L'information doit arriver très en amont – Les projets éoliens suscitent beaucoup d'interrogations, voire des inquiétudes. Si l'on veut anticiper de possibles oppositions, l'information doit arriver très en amont et pas dans un article de presse. La concertation est obligatoire, mais la forme qu'elle doit prendre reste floue. On ne peut plus se satisfaire d'une enquête publique organisée quand tout est -décidé. Avec des permanences, des bulletins, des comités de suivi, les communes ont pris les choses en main car on peut considérer qu'elles sont plus impartiales. Il n'est pas toujours possible de mettre tout le monde d'accord, mais des règles simples ont été adoptées : l'écoute, la transparence, la recherche -d'informations fiables. »

La Gazette.fr, 13 mai 2022

Tags : Energie-Climat\Energie – Développement territorial\ Economie – Démocratie participative

409 – « IL FAUT SORTIR LES CITOYENS DU RÔLE DE CONSOMMATEUR-ÉLECTEUR »

Après les élections présidentielles de 2022, les élus locaux des zones rurales, tentent de comprendre le vote de leurs administrés. Aux Molières (Essonne), Yvan Lubraneski, maire et vice-président des maires ruraux de France, chargé de la culture et de la démocratie, se félicite « du plafond de verre auquel se sont heurtés les votes déraisonnables » dans sa commune. Auteur de « 30 propositions pour pratiquer la démocratie », l'élus met en avant l'importance de la démocratie participative qui permet d'installer « une culture de la coopération plutôt que de la confrontation ».

La Gazette.fr, 06 mai 2022

Tags : Démocratie participative

408 – UN GUIDE PRATIQUE POUR DES ANTENNES RELAIS RESPECTUEUSES DU PAYSAGE ET DE LA BIODIVERSITÉ

Le 22 avril, le Programme France Mobile de l'ANCT et le ministère de la Transition écologique ont publié un guide pratique intitulé : « Antennes relais, un guide pratique pour l'intégration paysagère et la prise en compte des enjeux de biodiversité. », téléchargeable sur Internet.

La Gazette.fr, 06 mai 2022

Tags : Environnement\Généralités, Politiques publiques

407 – TRANSPARENCE FINANCIÈRE DES COMMUNES : ENCORE DU BOULOT A FAIRE EN SEINE-ET-MARNE

Entrée en vigueur en 2016, la loi NOTRe se veut un instrument permettant d'augmenter la transparence des institutions et, par ricochet, la confiance des citoyens. Parmi les nouvelles obligations des communes figurent la mise en ligne « sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe » des documents d'informations budgétaires et financières. Au premier titre desquels les budgets primitifs (BP), comptes administratifs (CA) et rapports portant sur le débat d'orientation budgétaire (DOB). Des documents âpres pour la plupart des citoyens mais essentiels pour suivre la vie budgétaire d'une commune.

Pour se rendre compte de l'état de la situation, Alan Houdelette dirigeant d'OpenCitiz, un cabinet de conseil spécialisé en politiques territoriales, a scruté les sites des 79 communes de plus de 3500 habitants de Seine-et-Marne qui doivent se soumettre à cette obligation. Il a noté à chaque fois quels documents étaient en ligne.

La meilleure solution semble être celle de Chelles ou de Cesson, qui obtiennent un 20/20 dans le classement du consultant : un onglet « finances et budget » pour la première, « documents administratifs » pour la seconde est accessible simplement depuis la page d'accueil et les trois documents essentiels sont listés par année.

La Gazette.fr, 04 mai 2022

Tags : démocratie participative

406 - LE BÉTON SE CONVERTIT AU BOIS ET GAGNE UN BILAN CARBONE NÉGATIF

La jeune société CCB Greentech a commencé à livrer ses panneaux préfabriqués pour les premières constructions en béton de bois

Le béton de bois, matériau composite formulé à partir de matériau biosourcé, commence à être utilisé pour la construction de bâtiments publics.

Les matériaux biosourcés ont le vent en poupe dans la construction. Les collectivités sont de plus en plus séduites par les nouveaux produits lancés sur le marché. Dernière invention en date, le béton de bois est un matériau constitué d'un mélange de copeaux de bois et de ciment de type CEM II. Il permet de réaliser des murs porteurs et des dalles de bâtiment. L'entreprise CCB Greentech, la seule à proposer cette solution sur le marché en France pour ce type d'application, a livré l'an dernier un établissement recevant du public d'une capacité de 400 personnes près de Toulon (Var). Elle travaille en ce moment sur un autre chantier.

La Gazette.fr, 21 avril 2022

405 - LE PROJET MURE LÈVE LE DOUTE SUR LE MULTI-RECYCLAGE DES ENROBÉS

Neuf chantiers routiers ont été conduits dans le cadre du programme national Mure pour démontrer la durabilité des enrobés multi-recyclés. Les résultats de ces travaux viennent d'être présentés lors d'une journée de restitution le 15 mars 2022

Le taux moyen de réintroduction, dans les nouvelles chaussées, d'agrégats d'enrobés (AE), ces mélanges de liants bitumineux et de granulats, issus essentiellement du rabotage des chaussées, est de 19 %. Les maîtres d'ouvrage pourraient être bien plus ambitieux en termes d'économie circulaire, et grimper à 40 % sans problème technique.

Deux taux de recyclage, 40 % et 70 %, ont été retenus. « Les usines d'enrobés, créées ou renouvelées depuis 2013, permettent en général d'atteindre un taux de recyclage compris entre 40 et 50 % », a souligné Thierry de Sars, directeur développement & communication de la société Marini-Ermont. « De nouvelles techniques ont vu le jour pour recycler au-delà de 50 %, tout en garantissant une haute qualité d'enrobé et le respect de l'environnement, en protégeant les liants ». Précisément, le taux de 40 % d'AE est praticable par la moitié des usines, mais seules 2 à 3 % sont susceptibles de mettre en œuvre un taux de 70 %. Les enrobés ont été fabriqués à chaud et à tiède. Deux techniques d'abaissement des températures, accessibles à toutes les entreprises, ont été mises en œuvre : les procédés à la mousse de bitume et d'additivation.

Trois chantiers ont évalué l'impact du multirecyclage. Ils ont été construits en quatre étapes de façon à simuler la construction neuve de la couche de roulement, puis trois recyclages, soit environ une quarantaine d'années de service. « Les fraisâts ont été vieillissés de manière artificielle et accélérée, d'environ dix ans, grâce à plusieurs passages d'une machine de thermorégénération », a détaillé Yannick Kempf, responsable d'études comportement des voies et plateformes DTecITM/DGIPI Cerema. Le suivi des chantiers est assuré par le Cerema jusqu'en 2023. Puis le projet national « Durée de vie des chaussées » (DVDC) également conduit de manière collaborative, devrait prendre le relais. Ce suivi est la seule source d'observation et de données pour qualifier la durabilité des enrobés incorporant des AE.

Les constats faits fin 2021, après quatre à cinq ans de service suivant les sites, révèlent qu'il n'y a pas de différence entre les planches témoins (0% d'agrégats) et celles à 40 %. « Pour un taux d'AE de 40 % et moins la totalité de la chaîne des opérations est maîtrisable à tiède comme à chaud », s'est félicité Jean-Éric Poirier, codirecteur du programme Mure. Les essais normalisés ont montré que tous les enrobés appliqués étaient conformes aux spécifications requises pour cet usage. L'efficacité de la méthode de formulation a ainsi été confirmée. À l'aune de ces résultats, le caractère multi-recyclable des enrobés semble établi... au jeune âge. Car la durabilité de ces résultats est encore à démontrer, les planches ayant entre trois et six ans.

Les résultats sont plus mitigés pour le taux de recyclage à 70 % : de nombreuses dégradations ont été observées. « L'homogénéité du stock d'AE est un sujet majeur. La qualité du mélange est moins assurée qu'avec un taux de 40 % », a poursuivi Jean-Éric Poirier.

Les impacts environnementaux ont été évalués avec la version 4 de l'éco-comparateur Seve (système d'évaluation des variantes environnementales) élaboré par Routes de France. Un outil qui est désormais gratuit pour les maîtres d'ouvrage publics.

Par rapport à une solution de référence en enrobé à chaud sans AE, un taux de recyclage de 40 % diminue la production de gaz à effet de serre (GES) de 10 % et la consommation

énergétique de 11%. Avec un taux de 70 %, cette baisse atteint 24 % pour les GES et 25 % pour la consommation énergétique. L'abaissement des températures infléchit de 4 à 6 % supplémentaires la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre.

La Gazette.fr, 20 avril 2022

Tags : Mobilités-Voirie\Voirie – Environnement\Déchets

404 - LA COQUILLE D'HUÎTRE, UNE PERLE POUR LE BÉTON

Le département de l'Hérault expérimente un nouveau revêtement pour l'aménagement d'une piste cyclable, à base de coquilles d'huîtres mélangées à du sable, un peu d'eau et du ciment bas carbone. Le coût est équivalent à celui du béton traditionnel mais plus vertueux en matière d'économie circulaire. Une évaluation de sa tenue dans le temps d'un ou deux ans doit être faite avant d'envisager son utilisation sur d'autres aménagements, piétons ou stationnements.

20 minutes, 13 avril 2022

Tags : Mobilités-Voirie\Voirie

403 - LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : UN SAVOIR-ÊTRE, UN SAVOIR-FAIRE ET UN SAVOIR-VIVRE

Pour l'AREC (Agence régionale Energie-Climat/ Institut Paris Région), la sobriété doit faire face à de nombreuses idées reçues. Elle est injustement décriée par certains qui l'associent à la privation, à la précarité, à la décroissance et au renoncement.

C'est tout au contraire un mode de pensée, un mode de faire et un mode de vivre innovant, intelligent, social et juste, pour peu qu'on s'y intéresse vraiment.

Les actions de sobriété énergétique sont des actions qui réduisent la demande en énergie, mais qui ne visent pas à diminuer le service rendu (se chauffer, se déplacer, se vêtir, se nourrir, etc.). La sobriété ne demande pas à ceux qui n'ont rien ou qui ont moins de faire tous les efforts mais plutôt à la collectivité dans son ensemble et à ceux qui consomment le plus de s'interroger et de modifier les conditions d'aménagement de l'espace public, de sensibiliser, de former, de donner l'exemple.

Alors, au lieu de déconsidérer la sobriété, on ferait bien de s'attaquer à l'"ébrété". Car il ne s'agit pas de demander au citoyen de prendre moins ou d'arrêter la voiture, de couper son chauffage et plus particulièrement aux plus précaires ! Il s'agit plutôt pour la collectivité, pour les entreprises et pour les citoyens qui consomment le plus d'énergie et de ressources de montrer l'exemple.

L'éclairage nocturne

Selon l'arrêté du 27 décembre 2018, il existe des plages obligatoires d'extinction mais qui ne sont pas respectées dans de nombreux endroits. Or, le maire dispose d'un pouvoir de police pour faire respecter la réglementation et cela concerne l'éclairage des bâtiments, des zones d'activités économiques (en lien avec les intercommunalités), bailleurs. À titre d'exemple, les commerces et bureaux doivent être éteints une heure après la fin d'occupation des locaux et peuvent être allumés une heure avant la reprise d'activités. Les vitrines des commerces doivent être éteintes à une heure du matin ou une heure après la fin d'activités et peuvent reprendre à sept heures. Les collectivités doivent être vigilantes sur l'éclairage public et sur leur patrimoine dont l'éclairage nocturne est également soumis à des règles. En plus d'économiser l'énergie, ces mesures ont de nombreux bénéfices sur le respect des cycles de sommeil et donc la santé et sur la biodiversité.

La collectivité peut concevoir des espaces à la fois multifonctionnels, mutualisés, polyvalents et évolutifs ou privilégier la rénovation des bâtiments existants plutôt que le neuf. Elle peut

développer les pistes cyclables, zones piétonnes et transports en commun. Elle peut créer des espaces de coworking ou des tiers-lieux ou sensibiliser les citoyens en soutenant les démarches comme les défis énergie positive, zéro déchets ou alimentation pour apprendre à économiser. Elle doit respecter la réglementation concernant l'éclairage public ainsi que des bâtiments, des activités économiques et des bailleurs.

Les entreprises peuvent développer le télétravail, proposer des formations ou des sensibilisations à la sobriété ou favoriser les initiatives écologiques de leurs salariés. Plus globalement, il s'agit d'inverser les tendances en cours selon lesquelles on construit des bâtiments neufs plutôt que l'on rénove, on propose des modèles de voitures de plus en plus lourds, des équipements ménagers et numériques de plus en plus nombreux et plus volumineux, on aménage l'espace public pour la voiture plutôt que pour les transports en commun, la marche ou le vélo, on éclaire des bureaux et des commerces toute la nuit, on multiplie les écrans publicitaires et mobiliers urbains lumineux, on construit des équipements à destination unique au lieu de les concevoir pour plusieurs usages et pour servir à plusieurs moments de la journée, on propose des biens (vêtements, chaussures, vélos, électroménagers, numérique, etc.) qui sont fabriqués et transportés depuis l'autre bout de la planète.

Sur la route, l'Agence Internationale de l'Énergie propose un plan en 10 points avec plusieurs mesures de sobriété (voir l'article : « 10 mesures pour éviter une crise énergétique »).

La sobriété se heurte à des imaginaires négatifs. Elle est pourtant à la portée de chacun et de tous, elle fait appel à l'intelligence individuelle et collective ce qui la rend encore plus innovante et plus satisfaisante. Pour vivre la sobriété sans contrainte, chacun individu et chaque organisation doit penser à ce qui est important, à ce à quoi on est prêt à renoncer et à ce à quoi on ne renoncera pas.

AREC (Agence régionale Energie-Climat/ Institut Paris Région) La lettre d'information, 6 avril 2022

Tags : Energie-Climat\Climat\Généralités, Politiques publiques

402 - UN RAPPORT DE L'INSTITUT MONTAIGNE PRÔNE UNE « RUPTURE RADICALE » DANS NOS HABITUDES DE DÉPLACEMENTS

Comment réduire les émissions de gaz à effet de serre des transports? Cette question, maintes fois posée ces dernières années, est reprise par le rapport « Infrastructures de transport vers le futur et le durable » de l'Institut Montaigne.

Le secteur des transports, à l'origine de 30 % des émissions en France (dont plus de la moitié pour les véhicules particuliers) est le seul dont les rejets de gaz à effet de serre ont augmenté depuis 1990 : de 10 %, voire de 14 % si l'on inclut les émissions liées aux transports aérien et maritime internationaux. De ce fait, il faudrait maintenant réduire les émissions des transports de 60 % en moins de dix ans pour atteindre l'objectif du Grenelle de l'environnement.

En cause, une politique des transports qui, même si elle s'est traduite par des investissements massifs dans les transports publics, s'est révélée sans effet sur le report modal, du fait que « les investissements dans les transports collectifs se sont essentiellement concentrés là où les enjeux étaient les plus faibles, c'est-à-dire dans les villes-centres, qui ne représentent que 1 % des émissions de GES liées à la mobilité, alors que les trajets entre la ville-centre et ses couronnes et au sein de celles-ci en représentent près de 60 %.

Et rien n'a été fait pour réduire les émissions du transport de marchandises émettant pourtant 40 % des émissions.

Rappelant que les progrès technologiques pourraient permettre de réaliser environ 50 % des objectifs de réduction des émissions de GES à l'horizon 2050, il faudra nécessairement

changer nos comportements à l'avenir pour atteindre totalement les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique préviennent les experts. « Cette rupture radicale ne sera pas spontanée : la mobilité devra faire l'objet de contraintes, physiques (réduction de la voirie, voies réservées aux véhicules partagés, interdictions de circulation pour les véhicules thermiques, réduction des vitesses autorisées, etc.) ou économiques (augmentation du coût de la voiture dans les grandes agglomérations, augmentation de la contribution des usagers au financement des transports collectifs, etc.), qui concerneront aussi bien les personnes que les marchandises ».

Entre autres préconisations, le rapport recommande de transférer aux autorités organisatrices des mobilités (AOM) la gestion de l'ensemble des routes ainsi que les pouvoirs de police de la circulation et du stationnement et de les responsabiliser sur des objectifs précis de réduction des émissions de CO2.

Il prône aussi une loi de programmation établissant une liste d'investissements prioritaires et qui appellent de nouvelles ressources, dont le remplacement partiel de la TICPE par une taxe locale sur tous les véhicules motorisés jusqu'à 12 tonnes. « Cette taxe pourrait ainsi être deux à trois fois plus élevée dans les grandes agglomérations, et plus faible en milieu rural, tout en prenant en compte les enjeux d'équité sociale, ».

Il faudra aussi progressivement augmenter le tarif des transports, pour aller jusqu'à 50 % de couverture des dépenses d'exploitation par les recettes commerciales des transports collectifs, « comme c'est le cas dans la plupart des grandes villes européennes » et dans le même temps renforcer les tarifications solidaires pour éviter tout risque d'exclusion sociale.

La lettre confidentielle, Ville, Rail et transport, 06 avril 2022

Tags : Energie-Climat\Climat – Mobilités-Voirie\Généralités, Politiques publiques

401 - LES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE DÉPOUSSIÉRÉS

Avec la loi Matras du 25 novembre 2021, le champ des plans communaux de sauvegarde (PCS) s'élargit aux communes exposées à un risque naturel, comme les inondations, les séismes, les éruptions volcaniques... La désignation d'un élu référent et l'obligation d'organiser un exercice pour tester le PCS au moins tous les cinq ans avec la population recréent une dynamique autour de cet outil.

La Gazette.fr, 29 mars 2022

Tags : Environnement\Politiques publiques\Eau

400 - LE BÉGUINAGE OÙ LA VIE EN COMMUNAUTÉ DE VOISINS SENIORS

Le béguinage est un nouveau mode d'habitat à vocation sociale, alternatif aux maisons de retraite. Une réalisation de la commune de Luceau illustre le concept avec des maisons de plain-pied offrant des équipements adaptés aux personnes en perte de mobilité, réservées aux personnes de plus de 65 ans autonomes, demandeuses de logement social. Chacun vit chez soi, reçoit sa famille, ses amis, mais peut compter sur ses voisins pour une entraide au quotidien. Une animatrice--coordinatrice, prépare le café est présente du lundi au vendredi quatre heures par jour :

A Luceau, l'esprit du béguinage s'étend, et les résidents restent en lien avec leur environnement. Si besoin, ils peuvent réserver une navette SNCF pour aller à -Château-du-Loir. A quelques centaines de mètres se trouvent des magasins. Certains béguins conduisent toujours, ils disposent tous d'une place de parking, d'une terrasse et d'un petit carré de jardin. Chacun fait ce qu'il en veut... Dans l'espace central, un jardin partagé est entretenu par les salariés de l'Esat de -Château-du-Loir. Autour du béguinage, un lotissement privé s'est

construit, permettant des échanges, par exemple, une voisine qui a donné des plantes vivaces, ou apporté des sablés à Noël.

La Gazette.fr, 28 mars 2022

Tags : Urbanisme-Patrimoine\Habitat, Mode de vie

399 - 10 MESURES POUR ÉVITER UNE CRISE ÉNERGÉTIQUE

L'Agence Internationale de l'Énergie (IEA) a publié, vendredi 18 mars, un Plan en 10 points pour réduire notre consommation de pétrole, afin de sortir de la crise énergétique provoquée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Chacune de ces dix mesures est suivie d'une estimation des économies en milliers de barils par jour (kb/j), un baril correspondant à 159 litres de pétrole brut, avant raffinage.

1. **Réduire la vitesse sur autoroutes d'au moins 10 km/h** (économie de 290 kb/jour et 140 kb/jour en plus si les poids lourds réduisaient aussi leur vitesse de 10 km/h).
2. **Le travail à domicile jusqu'à trois jours par semaine** (gain d'environ 500 kb/jour).
3. **Les dimanches sans voiture dans les villes** (impact d'environ 380 kb/jour).
4. **L'utilisation des transports en commun** et l'encouragement de la micro-mobilité, la marche et le vélo apporterait une économie d'environ 330 kb/jour.
5. **L'alternance d'accès aux grandes villes pour les voitures privées** appliquée 2 jours par semaine dans les grandes villes (consommation réduite d'environ 210 kb/jour).
6. **L'auto-partage et des conduites automobiles plus pondérées** : 470 kb/j de pétrole seraient économisés en augmentant d'environ 50 % le taux d'occupation moyen des voitures pour 1 voyage sur 10 et l'adoption de meilleures pratiques au volant.
7. **Promouvoir une conduite efficace pour les camions de fret** et la livraison de marchandises (impact d'environ 320 kb/jour).
8. **L'utilisation des trains à grande vitesse** et de nuit au lieu d'avions engendrerait un gain d'environ 40 kb/jour.
9. **Éviter l'avion pour les voyages d'affaires** lorsque les alternatives existent permettrait une économie d'environ 260 kb/jour.
10. **L'adoption renforcée de véhicules électriques** plus performants (gain d'environ 100 kb/jour).

Le rapport souligne que la réduction de la consommation de pétrole ne doit pas rester une mesure temporaire, des réductions durables permettant aussi de lutter contre le changement climatique et de juguler la pollution atmosphérique

La Lettre du Club de Villes et Territoires cyclables et marchables, 24 mars 2022

Tags : Energie-Climat\Energie – Mobilités-Voirie\Généralités, Politiques publiques

398 - LA RATP ACCROÎT LA SURFACE DE SES DEPÔTS ACCESSIBLES À DES OPÉRATIONS DE LOGISTIQUE URBAINE

Un an après avoir mis à disposition quatre sites dans Paris pour les opérations logistiques, en journée, de Chronopost et Amazon, la RATP accroît son offre. Sa filiale RATP Solutions Ville vient de retenir Ecolotrans et, de nouveau, Amazon sur deux sites situés en proche couronne parisienne, à La Garenne- Colombes et à Châtillon. Cette politique, qui permet à la RATP de valoriser ses actifs peu utilisés en journée, se traduit par la mise à disposition d'une surface totale de 7500 m² à des opérations de logistique urbaine.

Ville, Rail & Transport, la Lettre confidentielle, 23 mars 2022

Tags : Mobilités-Voirie\Livraisons

397 - ACCÈS DES FORCES DE L'ORDRE AUX PARTIES COMMUNES DES IMMEUBLES : LES NOUVELLES RÈGLES

Afin de faciliter les missions de prévention de la police, de la gendarmerie, et de la police municipale, les propriétaires ou exploitants d'immeubles à usage d'habitation pouvaient accorder une autorisation d'accéder aux parties communes des immeubles à usage d'habitation. Le formalisme de la procédure était assez lourd, d'où l'idée d'autoriser, dans la loi et de manière permanente, les forces de sécurité intérieure à entrer dans ces parties communes, à des fins d'intervention et de l'étendre aux services d'incendie et de secours. C'est effectif depuis fin novembre. La police municipale, quant à elle, est toujours concernée par l'autorisation expresse.

La Gazette.fr, 23 mars 2022

Tags : Développement territorial\Sécurité

396 - MORET. LES COMITÉS CITOYENS : UNE ANNÉE DE RÉUNIONS ET DE PROJETS

En un peu plus d'un an (ils ont été lancés en février 2021), ce sont une trentaine de réunions (une par mois au début puis une tous les deux mois désormais) qui se sont déroulées, à laquelle ont pris part une soixantaine d'habitants répartis en cinq comités, un par commune déléguée.

« Ces réunions ont permis plusieurs choses. D'abord, les élus ont pu présenter aux participants les projets municipaux ou les réflexions en cours sur des projets, tels que la gestion différenciée de la commune ou encore la rénovation de la place de l'hôtel de ville. Deuxièmement, les citoyens ont pu être associés à ces réflexions, et surtout ils ont pu présenter eux-mêmes des initiatives afin d'alimenter la réflexion des élus », détaille Olivier Théot, conseiller municipal délégué au développement des actions de la démocratie locale et des comités citoyens et il ajoute : « Ce que nous avons souhaité mettre en œuvre avec ces comités, c'est le principe d'une démocratie continue. C'est-à-dire, associer les citoyens au processus de décision des élus »,

Au cours de cette première année, on soulignera deux projets majeurs issus des comités citoyens qui ont été ou vont être lancés. Le premier (par le comité d'Écuellen) concerne la création d'un tiers lieu. Le second (par le comité de Veneux-les-Sablons) concerne la valorisation des venelles de la commune déléguée.

A Moret, le comité de suivi de l'unité de méthanisation s'est mis au travail

Enfin, on notera également plusieurs consultations de la population qui ont été lancées grâce à ces différentes réunions, à l'image du récent questionnaire qui a circulé dans le quartier autour de l'église de Moret-sur-Loing, dans le but de lancer une réflexion sur un éventuel réaménagement de la place Royale, ou encore deux petites enquêtes qui ont été récemment distribuées aux habitants d'Épisy dans le but de recueillir l'avis de la population sur la mise en place d'un futur dépôt de pain et sur l'aménagement des équipements sportifs.

La Marne.fr, 18 mars 2022

Tags : Démocratie participative

395 - L'EXPOSITION À UN AIR POLLUÉ ALTÈRE LES FONCTIONS MENTALES

L'article rapporte les résultats d'une étude du 10 mars 2022 publiée dans The Lancet Planetary Health qui associe la pollution de l'air par le trafic automobile à la diminution des performances cognitives : Alzheimer, démence, difficultés d'élocution ... Déjà en 2020, la même revue faisait part de l'avis des scientifiques selon lesquels « en agissant sur la

réglementation qui encadre les niveaux de pollution, près de 40% des cas de démences pourraient être évités, qu'ils tiennent au mode de vie ou à l'environnement ».

Le Monde, 16 mars 2022

Tags

394 - BIODIVERSITÉ : 90% DES FRANÇAIS VEULENT PLUS DE ZONES NATURELLES PROTÉGÉES

Bien qu'éclipsées de la campagne présidentielle par de nombreux autres sujets, les préoccupations environnementales restent très présentes dans l'esprit des Français, selon les résultats d'un sondage réalisé par l'Ifop* présentés ce 2 février par huit associations naturalistes**. 90% des personnes interrogées se disent ainsi favorables à une augmentation importante du nombre et de la superficie des espaces naturels protégés et 82% à ce que la préservation de la faune et de la flore locales fassent l'objet d'une attention particulière lors de l'implantation d'infrastructures de transports et d'énergie.

81% des personnes interrogées se disent en outre favorables à l'interdiction rapide des pesticides dangereux pour la santé ou l'environnement, même si cette mesure rend plus difficile le travail des agriculteurs. Cette fois, ce sont les habitants des banlieues de zones urbaines ayant le niveau de vie le plus élevé qui adhèrent le plus à la mesure (87%) tandis que ceux des communes rurales sont les moins nombreux à l'approuver, avec malgré tout un taux d'adhésion élevé (77%).

La disposition à acheter davantage d'aliments bio produits dans sa région, même s'ils coûtent plus cher que les autres aliments totalise 62% d'opinions favorables et jusqu'à 68% chez les habitants des banlieues aisées contre 58% chez ceux des unités urbaines de 20.000 à moins de 100.000 habitants en province.

75% des Français interrogés se disent en outre favorables à l'interdiction de la chasse pour toutes les espèces en danger ou menacées - ils sont jusqu'à 85% dans les banlieues aisées et 66% dans les communes rurales. En moyenne, on trouve la même proportion de personnes favorables à la protection des grands prédateurs présents en France (ours, lynx et loups).

Les associations vont adresser prochainement les questions posées dans ce sondage aux candidats à l'élection présidentielle et rendront publics les annonces et engagements reçus.

*Enquête menée en ligne du 18 au 19 janvier 2022 auprès d'un échantillon de 1.003 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus

**France nature environnement (FNE), Humanité et Biodiversité, Société nationale de protection de la nature (SNPN), Office pour les insectes et leur environnement (Opie), Société française pour le droit de l'environnement (SFDE), Ligue de protection des oiseaux (LPO), Société herpétologique de France (SPF) et Association pour la protection des animaux sauvages (Aspas).

Localtis, 04 mars 2022

Tags : Environnement\Généralités, Politiques publiques

393 - RAPPORT BERNASCONI : LA PARTICIPATION CITOYENNE AU SECOURS DE LA DÉMOCRATIE LOCALE

Pour restaurer la confiance des Français dans la vie démocratique, il est impératif de renforcer la participation citoyenne et d'en faire l'un des piliers de la décision publique. L'ancien président du Conseil économique, social et environnemental, Patrick Bernasconi, l'affirme dans un rapport qu'il a remis ce 21 février au Premier ministre.

Le bilan des différentes instances de consultation locale - conseils de quartiers, conseils de développement, conseils de jeunes... - lui paraît très mitigé : "Du fait de leur caractère obligatoire et de leur formalisme", elles "ne sont pas en mesure, en l'état, de répondre au déficit démocratique ressenti par les citoyens". La consultation des citoyens à l'occasion de la conduite d'un projet par la collectivité lui semble préférable à la consultation d'une instance. D'ailleurs, il préconise de rendre obligatoire pour les collectivités et les intercommunalités de plus de 10.000 habitants l'association des citoyens avant la mise en œuvre d'un projet d'aménagement ou d'une politique publique "d'envergure".

Parmi les 50 propositions du rapport, plusieurs visent donc à donner un second souffle aux dispositifs de participation locale.

Consultation des électeurs, droit de pétition local, référendum local... au cours des trente dernières années, la boîte à outils de la démocratie locale s'est étoffée. Mais, les lois sont restées "au milieu du gué" et la participation citoyenne à l'échelon local repose beaucoup sur "la motivation des élus", regrette l'ex-président de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP).

Pour "consacrer un véritable droit de pétition local", il n'exclut pas la piste d'une révision constitutionnelle. Par ce biais, les "habitants" et non plus seulement les "électeurs" auraient le droit d'"obtenir" et non plus seulement de "demander", comme c'est le cas aujourd'hui, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de leur collectivité d'une question relevant de la compétence de celle-ci.

Pour développer à l'échelle locale les conventions de citoyens tirés au sort, il est proposé de leur "donner un cadre juridique". L'auteur du rapport propose de confier l'initiative de leur création à la collectivité et - nouveauté - aux citoyens, à condition que ces derniers parviennent à réunir les signatures d'un dixième des électeurs. L'assemblée délibérante de la collectivité aurait l'obligation d'examiner les travaux de la convention de citoyens et de formuler les suites qu'elle entend y donner. Après la convention citoyenne sur le climat réunie par l'exécutif, des collectivités, comme la ville de Nancy ou la région Occitanie, avaient choisi d'initier ce type de consultation pour leur propre territoire.

Autre proposition : donner aux électeurs la possibilité de "proposer" l'organisation d'un référendum local, alors qu'aujourd'hui seul l'exécutif d'une collectivité dispose de cette faculté. Ainsi, "un cinquième des électeurs de la collectivité" pourrait proposer à l'assemblée délibérante de cette collectivité de soumettre à référendum local "tout projet d'acte relevant des attributions de cette assemblée, à l'exception des projets d'acte individuel". Ce référendum local d'initiative partagée permettrait de "revitaliser" la pratique du référendum local, qui reste peu utilisée et mobilise souvent peu les électeurs.

Toujours pour muscler la participation des habitants, il est recommandé d'étendre ce droit aujourd'hui prévu pour la seule commune à "l'ensemble des collectivités territoriales". En outre, il est prévu de "donner un cadre législatif sécurisé aux budgets participatifs", en "conservant la souplesse" de ce dispositif, qui voit les citoyens désigner les projets auxquels est affectée une enveloppe budgétaire dédiée de la collectivité.

L'ensemble des réformes préconisées seraient accompagnées d'une évolution de la Commission nationale du débat public (CNDP), instance aujourd'hui centrée sur la participation dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Celle-ci deviendrait "une véritable Haute Autorité de la participation citoyenne (HAPC) à vocation transversale". L'une de ses missions serait d'apporter un soutien méthodologique aux collectivités locales lors de l'organisation de consultations. Des représentants des différentes associations d'élus locaux siègeraient au sein du collège de cette instance.

Pour faire émerger une véritable "culture de la participation citoyenne" dans les collectivités locales, encore trop peu développée, il est recommandé de mieux former les élèves de l'Institut national des études territoriales (Inet) lors de leur scolarité, ainsi que les élus locaux au moment de leur formation continue.

Tirant le bilan du Grand Débat national organisé lors de la crise des "gilets jaunes" et de la convention citoyenne pour le climat, Patrick Bernasconi estime que de tels exercices peuvent "améliorer la qualité des décisions prises par le gouvernement et la représentation nationale". Il préconise donc d'institutionnaliser ce type d'expérience. Le gouvernement et le Parlement auraient la faculté d'initier un "cycle délibératif national" sur "des questions relatives aux grandes transitions et tout sujet relatif aux questions de société ou à la politique économique, sociale ou environnementale de la Nation". Un "grand débat national à caractère participatif" et des travaux confiés à des électeurs tirés au sort seraient ainsi lancés, et supervisés par la HAPC. Les propositions formulées par les citoyens n'auraient pas de caractère décisionnaire. S'agissant du référendum d'initiative partagée à l'échelle nationale, le rapporteur juge pertinentes les modifications que prévoyait le projet de loi constitutionnelle pour un renouveau de la vie démocratique déposé en 2019, notamment l'abaissement du seuil d'électeurs nécessaire (de 4,7 millions à 1 million).

Localtis, 25 février 2022

Tags : Démocratie locale

392 - VOTEZ PARMIS 44 PROJETS POUR AMÉLIORER LA VILLE

Depuis septembre, des Villeparisiens ont proposé divers projets pour améliorer la ville. Avec le nouveau conseil de participation citoyenne, la mairie a classé les propositions et préparé le vote. 20 projets n'ont pas été acceptés, 19 ont été regroupés entre eux et 36 ont été directement soumis au vote. Les habitants de Villeparisis de plus de 12 ans et les personnes qui travaillent dans la ville ont jusqu'au 20 mars pour déposer leur bulletin en mairie, à la maison des droits ou sur le site de la mairie

Chacun peut voter pour deux projets qui concernent toute la ville et deux autres qui concernent un seul quartier. On peut aussi voter une seule fois, ou même voter contre un projet.

En 2022, la mairie va utiliser 260 000 € d'argent public pour réaliser les projets qui arriveront en tête du scrutin.

Un des 44 projets consiste à aménager des bancs et autres espaces d'attente sur la place du marché pour les habitants qui attendent le train. Certains veulent mettre en place une épicerie solidaire, un atelier de fabrication à partir d'objets de récupération, une plateforme de troc. D'autres veulent installer des bacs d'aromates et de légumes dans la rue et créer des solutions de compost pour les habitants. Des habitants proposent aussi de créer un espace pour les jeunes adultes au Corsaire, ou encore de refaire le plateau du gymnase Géo André pour en faire un city parc.

Des habitants ont proposé de nombreuses idées pratiques pour la vie de tous les jours. Par exemple, installer une boîte aux lettres au bord du trottoir à la Poste pour éviter de se garer quand on dépose une lettre. Ou installer des toilettes dans l'espace public. Autre possibilité : aménager des pistes cyclables, des abris sécurisés de stationnement pour les vélos ou encore des arceaux ou râteliers pour vélos.

Des habitants ont proposé d'installer des bancs et abris sur la place du marché pour les piétons qui attendent le train. D'autres suggèrent d'aménager de petits jardins partagés.

Des projets consistent à améliorer des aires de jeux. Il est aussi proposé d'installer un espace de jeux au Parisis, des jeux dans les écoles Anatole France et Aristide Briand... Des Villeparisiens souhaiteraient aussi voir sur la voie Lambert de nouveaux bancs ou encore un espace ludique, ainsi que des bancs le long du canal. Ou encore d'aménager un espace vert au stade Delaune, ou encore de végétaliser et embellir les ronds-points de Truffaut et de l'Europe. Une idée consiste à faire intervenir des artistes de streetart pour embellir Villeparisis.

Une autre idée consiste à créer un chalet pour chats errants, permettant de gérer ces animaux par des associations aux abords du canal de l'Ourcq. Ou encore, de mettre en place un espace pour chiens.

Certains prévoient enfin de mettre en place une campagne d'affichage de propreté, ou encore un petit train et des animations pour la coulée verte.

La Marne, 23 février 2022

Tags : Urbanisme-Patrimoine\Espaces publics – Démocratie participative

391 - BUDGET PARTICIPATIF : DES PROJETS DANS L'AIR DU TEMPS

L'article est la suite de celui intitulé « Construire la ville avec les habitants » et il décrit les 4 projets lauréats choisis parmi les 12 sélectionnés par la ville de Courbevoie. Le premier (d'après le nombre de voix recueillies) consiste à « prolonger et sécuriser une piste cyclable afin que les cyclistes ne soient pas obligés de zigzaguer entre les camionnettes et les automobiles et les deux-roues motorisés » ; le deuxième propose « la création de liaisons vertes pour augmenter la végétalisation des rues en reliant les pieds d'arbres par des parcelles végétalisées » ; le troisième vise à inciter les habitants à « marcher pour découvrir la ville via des parcours de 5 km, marqués au sol tous les kilomètres » et le quatrième souhaite améliorer la sécurisation des passages piétons « en augmentant leur visibilité par la neutralisation des places de stationnement en amont de ceux-ci et en les remplaçant par des espaces verts ou des stationnements de vélos »

Courbevoie.mag, février 2022

Tags : Mobilités-Voirie\Généralités, Politiques publiques – Démocratie participative

390 - QUELLES SONT LES MESURES QUI SERONT MISES EN PLACE POUR RÉDUIRE LES NUISANCES SONORES ISSUES DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT FERROVIAIRE ?

Suite aux nombreuses plaintes formulées par les riverains des LGV Bretagne-Pays-de-la-Loire (BPL) et Sud-Europe-Atlantique (SEA), inaugurées en juillet 2017, le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) a remis son rapport en mai 2019. Après une large concertation, il identifie l'existence de nuisances liées, non pas à un niveau de bruit régulier, mais à des pics de bruit élevés lors du passage des trains, en dépit du respect de la réglementation. Si le bruit est donc limité en moyenne, la situation reste difficile pour certains riverains en raison de ces pics.

Sur cette base, le Gouvernement a souhaité faire évoluer les indicateurs de gêne et les modalités d'évaluation des nuisances sonores des transports ferroviaires, en s'appuyant sur une base scientifique solide et consensuelle, et a donc fait appel au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) associé au Conseil national du bruit (CNB).

Par ailleurs, pour réduire les nuisances sonores liées aux pics de bruit spécifiquement sur les deux LGV BPL et SEA, le Gouvernement a décidé que des travaux seront menés pour traiter

les situations les plus difficiles, selon les cas par une adaptation de l'infrastructure (rehaussement de talus, prolongation de mur) ou par une isolation des habitations. Des enveloppes ad hoc réparties à parité entre l'Etat et les collectivités locales doivent permettre de financer ces mesures.

La section 3 du chapitre Ier du titre VII du livre V du code de l'environnement est complétée par un article L. 571-10-2 ainsi rédigé :

« Art. L. 571-10-2. Les indicateurs de gêne due au bruit des infrastructures de transport ferroviaire prennent en compte des critères d'intensité des nuisances ainsi que des critères de répétitivité, en particulier à travers la définition d'indicateurs de bruit événementiel tenant compte notamment des pics de bruit.

« Un arrêté conjoint des ministres chargés des transports, de l'environnement et du logement précise les modalités d'évaluation des nuisances sonores des transports ferroviaires en fonction des critères mentionnés au même premier alinéa. »

On notera que les vibrations sont traitées en même temps et selon les mêmes modalités.

La Gazette.fr, 15 février 2022

Tags : Environnement\Bruit – Mobilités-Voirie\Rail

389 - UN CHEMIN D'EXPLOITATION À USAGE AGRICOLE PEUT-IL ÊTRE INTERDIT D'ACCÈS AU PUBLIC ?

L'article L. 162-1 du CRPM dispose que les chemins et sentiers d'exploitation sont « ceux qui servent exclusivement à la communication entre divers fonds, ou à leur exploitation. Ils sont, en l'absence de titre, présumés appartenir aux propriétaires riverains, chacun en droit soi, mais l'usage en est commun à tous les intéressés. L'usage de ces chemins peut être interdit au public ».

En conséquence, chaque riverain a une part de propriété qui se détermine comme celle du lit des cours d'eau non domaniaux (code civil, article 563), donc constituée par la partie du chemin jouxtant leur fonds jusqu'à une ligne présumée passer au milieu de la voie. Le droit d'usage du chemin ou sentier d'exploitation appartient à chaque propriétaire riverain et limitrophe. Les propriétaires de fonds enclavés en ont également l'usage mais par servitude. Un riverain ne peut limiter l'usage du chemin aux autres propriétaires riverains.

Ainsi, toute obstruction de l'accès au chemin par la pose d'une clôture ou d'une barrière est prohibée, sauf à en permettre l'usage à tous les ayants-droit en les mettant en mesure de les ouvrir.

Par l'arrêt n° 17-22508 du 29 novembre 2018, la Cour de cassation rappelle à cet égard que l'usage commun des chemins d'exploitation n'est pas régi par les règles de l'indivision et que chaque propriétaire riverain dispose du droit d'en interdire l'accès aux non-riverains.

La Gazette.fr, 15 février 2022

Tags : Mobilités-Voirie\Généralités, Politiques publiques\Voirie

388 - LES PROPOSITIONS DE 120 CITOYENS POUR REPENSER LES MOBILITÉS LIÉES AU TRAVAIL

A l'initiative du Forum Vies Mobiles, thinktank de la mobilité soutenu par la SNCF, et qui se présente comme un Forum Citoyen des Vies mobiles, 120 citoyens des Pays de La Loire, Grand Est, l'Ile-de-France et La Réunion ont pu exprimer leurs attentes et leurs propositions autour des enjeux relatifs aux mobilités et aux déplacements liés au travail

Leur futur désirable se décline en trois grandes priorités : pouvoir vivre hors des grandes villes, apaiser les trajets liés au travail, et donner plus de pouvoir aux citoyens. Une posture

qui invite à se décentrer des seules grandes villes pour se tourner vers « les petites villes, les banlieues, les villages, les périphéries »...

« Leurs propositions visent à renverser la tendance à l'éloignement des commerces, des services publics, des médecins ou encore des activités culturelles et à y développer des transports alternatifs à la voiture. Un rééquilibrage du territoire d'autant plus pertinent à l'heure où les habitants des grandes villes sont de plus en plus nombreux à vouloir les quitter mais attendent pour cela de trouver un emploi et les activités dont ils ont besoin ».

L'objectif est aussi de « rendre les trajets moins longs, moins fréquents, moins polluants », dans un contexte où « malgré les efforts des collectivités de planifier l'organisation de leur territoire et attirer les activités économiques dans les zones faiblement dotées, les entreprises jouissent de leur liberté d'implantation et de la possibilité de recruter sur un vaste périmètre. »

« Quand on interroge les citoyens sur leurs déplacements, ils ne répondent pas que « transport », mais aussi « territoires » et rythmes de vie » et ils ont l'impression que tout est fait pour les grandes villes et que le reste du territoire est abandonné, n'est pas structuré. »

Figure enfin le souhait d'être plus écoutés et plus impliqués dans les décisions impactant leurs vies, avec des politiques publiques (aménagement de l'espace, horaires des services publics, etc.) prenant en compte la diversité des modes de vie, mais aussi l'organisation du travail. « Donner plus de pouvoir aux citoyens, cela nécessite aussi de leur donner plus de maîtrise sur leurs rythmes de vie », insiste le communiqué.

Enfin, l'exemple du télétravail pourrait être un « formidable levier pour penser l'aménagement du territoire ».

La Gazette.fr, 15 février 2022

Tags : Mobilités-Voirie\Généralités, Politiques publiques – Démocratie participative

387 - QUAND LA VILLE SE CONJUGUE AU FÉMININ

La ville a été longtemps pensée et construite par des hommes guidés par une vision et des pratiques masculines. Les femmes peinent à trouver leur place au sein de l'espace public du point de vue des usages et de la sécurité. Mais aussi les jeunes, les seniors et les porteurs de handicap. Il faut aménager la ville pour que chacun y trouve sa place.

Un recoin mal éclairé, des équipements sportifs nécessitant beaucoup de force pour être utilisés, un banc positionné sur le haut d'une butte... Au fil du temps, l'aménagement des villes a conduit à en faire des territoires où les femmes se trouvent exclues de certains lieux et équipements. La ville est devenue un espace « genré » où les déséquilibres entre les usagers restent importants.

Ce constat conduit les collectivités à prendre en compte le genre dans leurs opérations d'aménagement. L'objectif étant de créer une ville plus inclusive où chacun a sa place. « Il faut faire du “un avec un” et en finir avec le “un plus un” » résume Pascale Lapalud, urbaniste et cofondatrice de Genre et ville, une plateforme de recherche et d'action dont l'objet est de rendre les territoires égalitaires et incluants.

L'objectif concerne en priorité les femmes mais, chemin faisant, il s'écarte un peu de sa cible pour englober les jeunes, les seniors et les personnes porteuses de handicap. Avec un point commun : inclure la question du genre dans chaque opération d'aménagement, de la plus petite à la plus importante et en agissant le plus tôt -possible.

Au Havre, la mairie boucle les études préalables à l'aménagement d'un parc en considérant le genre dès la genèse du projet et lance un diagnostic partagé avec les habitants pour voir quels étaient les attentes et les usages dans cet espace ». « Ce travail réalisé en amont permet de penser les cheminements des piétons, le positionnement et la nature des équipements en

fonction du diagnostic. (La ville va) confirmer ces grandes orientations en associant les habitants à (ses) réflexions avant d'entrer dans la phase opérationnelle de l'aménagement du parc ».

La ville de Rennes et sa métropole, lancent une série d'initiatives afin de considérer le sujet du genre le plus tôt possible dans les opérations d'aménagement. « (Elles viennent) de finaliser un guide de l'aménagement des espaces publics qui reprend des points de vigilance sur la question du genre (et poursuit) ce travail avec la mise en place d'un groupe projet qui associe les services "aménagement", ceux qui assurent l'animation dans l'espace public et ceux qui l'entretiennent ».

A défaut de s'appuyer sur une recette universelle, les aménageurs publics ont la conviction qu'ils vont pouvoir repérer les principales causes de dysfonctionnements générateurs d'exclusion pour les femmes et d'autres usagers : les recoins et niches créés par l'aménagement, la végétalisation ou un éclairage trop faible sont des facteurs très insécurisants pour les femmes, le mobilier urbain mal implanté, comme certains équipements de sport, est exclu.

Pour nourrir leurs réflexions, les aménageurs font d'abord confiance aux usagers et accompagnent ces démarches avec les marches exploratoires. Les retours en sont souvent très concrets, notamment sur les sources d'éclairage, le positionnement des voies piétonnes et des espaces de repos, à partir desquels il est plus facile de concevoir une ville non genrée.

A la métropole de Lyon, les marches exploratoires gagnent du terrain en amont des opérations d'aménagement. En prévision de l'aménagement d'une ZAC, la métropole a « ... réuni une dizaine de femmes afin de repenser l'aménagement d'une vaste esplanade au cœur de ce quartier qui fait l'objet d'une opération de requalification urbaine. Nous allons prolonger cette première étape par une nouvelle marche réunissant, cette fois, des adolescentes car le diagnostic d'usage a montré qu'elles étaient peu présentes sur cet espace ».

En amont de la marche, la collectivité a fait appel à des prestataires pour réaliser un diagnostic d'usage de cette esplanade et une étude de sûreté et de sécurité publique.

En la matière, la palette d'outils s'étoffe, à l'image du budget genré qui fait son chemin. La ville de Lyon a ouvert la voie au printemps dernier. « Il s'agit d'évaluer toutes les lignes budgétaires de la ville pour voir si elles bénéficient autant aux femmes qu'aux hommes »,

Depuis, Rennes, Brest, Montreuil mais aussi le conseil départemental de la Charente lui ont emboîté le pas. « Nous sommes en train de définir des indicateurs de suivi de toutes nos politiques. Nous en avons déjà repéré certains, à l'image du sexe des bénéficiaires des dispositifs de tarification sociale, de celui des bénéficiaires des bourses allouées aux chercheurs, mais aussi en interne de celui des agents. En fonction des bilans, nous verrons s'il est nécessaire ou pas de faire évoluer nos politiques », explique le représentant de la ville et de la métropole de Rennes.

Les appels d'offres sont mis, eux aussi, au diapason du genre. « Notre cahier des charges précise que nous attendons une prise en compte de la place des femmes dans cet espace public et nous l'appuyons avec une demande de compétences en sociologie ou en ethnologie », précise la métropole de Lyon.

Pour pousser encore plus loin la prise en compte du genre, plusieurs villes la font entrer dans les écoles grâce à l'aménagement des cours.

A Lyon, 70 des 207 écoles sont engagées dans ce processus. « Nous partons d'une étude auprès des élèves et de la communauté éducative afin de voir comment les enfants utilisent la cour, puis nous les réaménageons avec des équipements favorisant les jeux et activités mixtes »,

A la maire de Paris, on raconte : « En 2015, nous avons commencé à travailler sur la question du genre avec pour objectif de lutter contre le harcèlement de rue. Très vite, nous nous sommes rendu compte que ce phénomène allait souvent de pair avec des lieux qui dysfonctionnaient, des endroits où les hommes s'étaient approprié l'espace public. Cela a acté le point de départ de la prise en compte du genre dans l'aménagement de l'espace public. Depuis, nous avons formé les architectes de la ville et des agents à cette considération pour favoriser la mixité. En partant des retours d'expérience, nous avons depuis édité deux guides qui reprennent des bonnes pratiques en matière d'aménagement et donnent des propositions de réponses pour mieux prendre en co-considération le genre dans les opérations d'aménagement, car nous savons désormais que cette question doit être traitée le plus en amont possible. »

La Gazette.fr, 15 février 2022

Tags : Urbanisme-Patrimoine\Espaces publics – Mobilités-Voirie\Piétons

386 - DES CHEVAUX EN PRÉRETRAITE EN BRIE CONFIÉS A LA FONDATION BRIGITTE BARDOT

Certains, des chevaux de trait, proviennent de la Ville de Paris qui les utilise à de multiples fonctions : dans les bois de la ville, ils sont employés au débardage, à l'arrosage, au ramassage des feuilles et la collecte des déchets ; mais également pour du maraîchage ou la vigne. Ils sont également utilisés pour tirer des calèches pendant la fête des jardins ou à l'occasion d'ateliers avec les scolaires.

La Marne, 09 février 2022

Tags : Mobilités-Voirie\Généralités, Politiques publiques

385 - POURQUOI LE PARKING D'ALDI EST-IL DÉSORMAIS EN ZONE BLEUE ?

La mairie de La Ferté-sous-Jouarre et la direction du supermarché ont signé une convention par laquelle le parking devient une zone bleue confirmée par arrêté municipal. L'objectif est de lutter contre l'occupation des véhicules dont les propriétaires se garent à la journée ou pour faire leurs courses dans les autres commerces, ceci au détriment des clients d'Aldi qui ne trouvent plus assez de places disponibles

La Marne, 09 février 2022

Tags : Mobilités-Voirie\Stationnement

384 - À MARLES, LA MICRO-FORÊT POURSUIT SA MUE

Il y a quinze ans, la ville de Marles-en-Brie (Seine-et-Marne) plantait une micro-forêt dense en périphérie des habitations. Le maire de l'époque, voulait fermer le village pour marquer la fin de l'extension urbaine. Il avait décidé de planter un millier d'arbres sur une parcelle de 8 000 m² sur des terres agricoles.

Mardi 8 février 2022, les membres du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Seine-et-Marne (CAUE 77) vont procéder à une opération dite de dépressage, opération sylvicole destinée à réduire le nombre d'arbres dans un jeune peuplement dense. Une opération de la plus haute importance qui permettra à ces essences variées (chênes, charmes, érables, frênes ou encore merisiers) de devenir, qui sait, centenaires. Après tout, « pour devenir centenaire, il faut commencer jeune », écrivait d'ailleurs l'académicien René de Obaldia, disparu le 27 janvier dernier à l'âge de... 103 ans

La Marne.fr, 08 février 2022

Tags : Urbanisme-Patrimoine\Généralités, Politiques publiques – Développement territorial\Aménagements

383 - LA VILLE APAISÉE, UNE UTOPIE RÉALISTE

Les collectivités décidées à tourner le dos au tout-voiture ont de nombreuses expériences sur lesquelles s'appuyer en Europe. D'un côté, les partisans de la liberté de circuler en voiture. De l'autre, ceux qui estiment qu'elle doit laisser la place à des modes de transport doux ou actifs, afin de réduire l'encombrement, la sédentarité des habitants, la pollution ou le bruit. Jeudi 3 février, c'est à eux que s'adressait une conférence sur les territoires apaisés organisée par le Cerema et l'association Rue de l'avenir.

Avec quelques arguments : « Cela fait quarante ans que l'aménagement des territoires est organisé autour des automobiles. Mais pendant des centaines d'années, les villes ont fonctionné sans et ça marchait très bien. Retournons le constat ».

Parmi les bonnes pratiques mises en avant : l'îlotage qui empêche les automobilistes de traverser des quartiers qui ont besoin d'espaces pour développer le vélo et la marche à pied.

La Gazette.fr, 08 février 2022

Tags : Mobilités-Voirie\Généralités, Politiques publiques

382 - DÉCOUVREZ LE CLASSEMENT DES VILLES ET DES VILLAGES OÙ IL FAIT BON VIVRE

Cet article reprend les éléments du classement 2022 établi par l'association Ville et Villages. Il est complété par le tableau suivant extrait du site de l'association, concernant Chelles, Vaires, Brou et Courtry.

Ville (catégorie)	Classement 2022			
	National		Départemental	
	Global (variation/ 2021)	Selon catégorie (variation/ 2021)	Global (variation/ 2021)	Selon catégorie (variation/ 2021)
Chelles (50000/100000)	137 (-15)	50/79 (-3)	1/507 (=)	1/2 (=)
Vaires (10000/20000)	579 (-46)	148/504 (-15)	10/507 (-1)	3/19 (=)
Courtry (5000/10000)	1166 (-135)	292/1150 (-73)	34/507 (-4)	6/27 (-1)
Brou (3500/5000)	884 (-115)	33/950 (-14)	21/507 (-1)	1/18 (=)

La Marne, 02 février 2022

Tags : Urbanisme-Patrimoine\Habitat, mode de vie

381 - AGRICULTURE : POURQUOI IL EST URGENT DE REPLANTER DES ARBRES CHAMPÊTRES

Depuis le milieu du XXe siècle, 70 % des haies ont été détruites pour augmenter la productivité des fermes françaises et les arbres ont été vus comme un frein au développement agricole de la France.

Dans le cadre du remembrement, les haies ont été arrachées pour assembler de petites parcelles voisines en une grande parcelle, permettant d'augmenter la surface cultivable et de simplifier le travail des agriculteurs, tandis qu'une agriculture plus technologique se

développe, que la présence d'arbres complexifie : pilotage automatique des engins agricoles, surveillance des cultures par drones et satellites, etc.

Mais cela entraîne de nombreuses conséquences négatives :

- Les haies nourrissent et abritent en effet des oiseaux et des arthropodes, mais aussi du gibier comme le lapin de garenne ou la bécasse
- L'arrachage des haies crée de grandes surfaces favorables au ruissellement de l'eau, qui emporte la terre des champs dans les rivières, induisant une baisse de la qualité de l'eau mais aussi une baisse de productivité du champ
- L'arrachage des arbres champêtres entraîne la perte de paysages typique à certaines régions : le bocage normand, ...

Pourtant, l'arbre champêtre est un allié

- Contre le réchauffement climatique, les arbres créent un microclimat, protégeant les cultures et les animaux du vent, du soleil, et de la chaleur, stockent le carbone atmosphérique dans leurs troncs et branches, mais aussi et surtout dans le sol, augmentant ainsi la fertilité et la réserve en eaux, permettant de meilleurs rendements.
- En élevage, les arbres fournissent des abris et des endroits où se frotter. Leur utilisation comme fourrage d'appoint, en été, lorsque les prairies perdent en valeur nutritive et ne poussent quasiment plus est à l'étude. Enfin, les arbres sont aussi une source de nectar et de pollen, pouvant intéresser les apiculteurs
- D'un point de vue économique, cultiver du blé et des merisiers en agroforesterie produit par exemple 17 % de biomasse (blé et bois) de plus que de les cultiver sur deux parcelles distinctes.

En fonction de quoi, s'appuyant sur le programme « Plantons des haies ! » et un accompagnement à la fois économique et technique, les nouvelles plantations d'arbres sont désormais réfléchies pour être adaptées aux engins et ne plus gêner le travail des agriculteurs. L'orientation des lignes d'arbres est définie selon que l'agriculteur souhaite éviter de faire de l'ombre à ses cultures pour maximiser leur croissance (orientation nord-sud), ou au contraire apporter de l'ombre pour protéger des excès de soleil (orientation ouest-est).

L'article va plus loin et avance qu'il « est aussi important de repenser l'économie entourant des haies après leur implantation : les haies fournissent des services à toute l'humanité (séquestration de carbone, maintien de la biodiversité, épuration de l'eau...), les agriculteurs ne devraient donc pas être les seuls à en assurer l'entretien ».

20 Minutes avec The Conversation via internet, le 26 janvier 2022

Tags : Energie-Climat\Climat – Environnement\Agriculture

380 - CONSTRUIRE LA VILLE AVEC LES HABITANTS

La ville de Courbevoie a instauré quatre conseils de quartiers, mais avec la particularité de leur confier un budget pour un projet voté en leur sein. Chaque conseil de quartier, parmi les projets auxquels il a réfléchi, en a sélectionné trois destinés à améliorer le cadre de vie de leur quartier, en association avec les services de la ville pour les considérations techniques et budgétaires. Les 12 projets retenus concernent la réalisation d'une forêt urbaine (2 projets), un meilleur partage et usage de la voirie entre les personnes à mobilité réduite, les piétons et les vélos, la création d'un concours d'écrivains et d'un concours intergénérationnel de lecture, l'aménagements de jeux dans un parc urbain, des animations intergénérationnelles, un jardin des senteurs, une rue et un square apaisés accueillant des aménagements culturels et ludiques destinés à toutes les générations et un parcours historique et industriel, la végétalisation des

toits terrasse, l'aménagement global d'une rue principale et l'aménagement d'une allée piétonne.

Courbevoie.mag, janvier 2022

Tags : Démocratie participative

379 - DES EXPÉRIMENTATIONS LOCALES POUR SUSCITER L'ENGAGEMENT CITOYEN

la délégation aux collectivités territoriales du Sénat a organisé une table ronde le 16 décembre 2021 au cours de laquelle trois maires franciliens et un responsable associatif ont fait part de leurs initiatives pour susciter l'intérêt et l'engagement des citoyens localement, que ce soit au moment du vote ou au cours du mandat municipal.

Parmi les expériences rapportées, on note :

- Donner du temps au temps ; il a fallu 18 mois de concertation pour choisir le temps scolaire entre les deux options de 4 jour ou 4 jours et demi
- Mettre en avant l'exemplarité des élus, par leur intervention dans les écoles, sur les marchés, pour parler de leur engagement –, le travail sur la "mal-inscription" sur les listes électorales, des messages sur les réseaux sociaux invitant à aller voter, l'ouverture de la mairie aux électeurs...
- Faire participer à l'élaboration du budget communal
- Accompagner les enquêtes publiques par des expositions publiques explicitant les enjeux
- Faire voter plus souvent sur des enjeux locaux via le vote électronique mais en proposant un espace dédié de vote – à la médiathèque par exemple – pour les personnes n'utilisant pas de smartphone ou peu familiarisées de tels usages

Localtis, 21 janvier 2022

Tags : Démocratie participative

378 - « NOUS VOULONS RÉCUPÉRER DE L'ESPACE PUBLIC SUR LA RUE »

Avec le sous-titre « De nouvelles rues et une centralité retrouvée », l'article rapporte que l'Ademe a confié à Leonard, la plateforme de prospective et d'innovation de Vinci la mission de rédiger un guide pour renouveler les rues secondaires des métropoles. Des rues adaptées aux nouvelles mobilités et aux enjeux d'usages qu'a soulevés le Covid-19.

Par exemple, le développement des mobilités actives, comme les trottinettes, est massif, mais la rue ne s'y adapte pas encore. Cela donne des idées comme vouloir récupérer de l'espace public sur la rue et ré-allouer des emprises foncières actuellement dévolues à la circulation automobile à de nouveaux usages.

La Gazette.fr, 18 janvier 2022

Tags : Urbanisme, Patrimoine\Espaces publics – Mobilité, Voirie\Généralités, Politiques publiques

377 - UN GUIDE POUR ÉVALUER LA PARTICIPATION CITOYENNE

L'Institut de la concertation et de la participation citoyenne, réseau national de praticiens qui réunit des consultants, des agents de collectivités et de l'administration publique, des salariés d'entreprises et d'associations, des élus et des citoyens, des étudiants et des chercheurs, a publié sur son site un guide de l'évaluation de la participation.

La Gazette.fr, 18 janvier 2022

Tags : Démocratie participative

376 - URBANISME ET SANTÉ PSYCHIQUE : PLAIDOYER POUR UNE VILLE RELATIONNELLE

Quels sont les impacts de l'environnement urbain sur la santé psychique ? Comment rendre la ville plus favorable à la santé mentale de ses habitants ? Les réponses apportées par une psychologue sociale et un architecte de La Fabrique des transitions de Lyon et ses régions, lors d'un récent webinaire, tracent les contours d'une ville plus relationnelle.

Un webinaire organisé par le pôle « ESE » et la plateforme « santé mentale » de l'IREPS d'Auvergne – Rhône-Alpes a décrit la ville « fonctionnelle », où les interactions, les flux, l'espace et le temps sont imaginés et organisés selon différentes fonctions, mais dont ces « métabolismes urbains hyper optimisés », dissociés de toute forme d'expérience vivante, ont des conséquences néfastes sur la santé mentale des habitants.

La Gazette.fr, 17 janvier 2022

Tags : Urbanisme, Patrimoine\Architecture – Développement territorial\Santé

375 - VERGER, POTAGER, POULAILLER... LES CRÈCHES VOIENT LA VIE EN VERT

Avec le réchauffement climatique et la crise sanitaire, les collectivités ont pris conscience de l'importance de végétaliser leurs espaces éducatifs, écoles ou crèches. Passer plus de temps dehors est bénéfique à la santé des jeunes enfants.

« Or, en ville, les jeunes enfants ont peu, voire aucune possibilité d'aller dehors. Lorsqu'ils vont à la crèche, cela devrait donc être une obligation ! » s'insurge Gillian Cante, doctorante et spécialiste du développement durable dans la petite enfance.

Les villes se lancent dans la végétalisation des cours d'école traditionnellement bitumées, mais aussi les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

Au programme : végétalisation en pleine terre, plantations d'arbres, de vergers, installations de poulaillers... Ce peuvent être également des espaces verts arborés dotés d'un petit jardin potager. Des bacs dans lesquels les équipes font pousser tomates, courgettes, herbes aromatiques et baies, pour « sensibiliser les tout-petits au cycle de la nature ».. Maisons à insectes, nichoirs et mangeoires à oiseaux pour attirer les animaux, dénivelés naturels pour la motricité, coins détente...Mais sans posture dogmatique.

Paroles d'élus :

- « Nous devons aussi préserver des sols durs pour les usages liés à la motricité, comme celui de faire rouler des draisiennes. En revanche, nous enlevons tous les sols souples pour les remplacer par des matériaux naturels : sable, copeaux de bois, gravier, etc. ».
- « L'objectif est [aussi] de lutter contre les îlots de chaleur qui privent les enfants des extérieurs lorsqu'il fait trop chaud. Nous voulons recréer des zones d'ombre qui agissent sur la qualité thermique du bâtiment »
- « L'objectif est d'offrir aux enfants des espaces naturels qui favorisent le développement psychomoteur, mais aussi affectif, émotionnel, cognitif et relationnel »

Mais pour augmenter le contact des enfants avec la nature, le projet pédagogique est central. « Toutes nos structures bénéficient d'extérieurs vastes. Notre objectif, aujourd'hui, est d'en faire une véritable pièce de vie », témoigne une directrice « petite enfance, enfance et jeunesse » au sein d'une communauté de commune qui n'y voit que des avantages. « Les enfants y sont plus libres d'explorer. Toucher la terre et les plantes, découvrir des insectes, jouer avec des feuilles... Tout cela développe leur créativité. De leur côté, les professionnels sont moins

dirigistes et plus dans l'observation. Ils font confiance à l'enfant pour trouver ses propres ressources et sont disponibles quand il réclame la présence de l'adulte. »

Surtout, avec la crise sanitaire, les professionnels sortaient beaucoup moins de jouets. « Ils ont donc utilisé des éléments naturels, feuilles, marrons, écorces... et se sont rendu compte qu'ils n'avaient finalement pas besoin d'autant de jeux ! ». Aujourd'hui, poursuit-elle, « Nous n'achetons plus de gommettes, ni de peintures à paillettes ! Remplir et vider un carton de feuilles mortes, ramasser des marrons : ça ne coûte rien, et les enfants adorent ! »

Par ailleurs, des crèches en plein air n'auraient que des avantages pour les bébés : de meilleures défenses immunitaires, un meilleur sommeil, une baisse de l'agressivité

Quant à sortir avec les enfants en dehors de l'enceinte de la crèche, certains envisagent, par exemple pour rejoindre un parc proche, des vélos-bus électriques qui peuvent contenir jusqu'à huit enfants, avec un taux d'encadrement d'un professionnel pour deux enfants.

La Gazette.fr, 11 janvier 2022

Tags : Développement territorial\Aménagement/ Santé

374 - RADARS SONORES : L'EXPÉRIMENTATION LANCÉE DANS SEPT COLLECTIVITÉS

Sept collectivités (dont Paris et Rueil-Malmaison) vont tester pendant deux ans les radars sonores, prévus pour lutter contre les nuisances dues principalement "aux véhicules trafiqués", deux roues en tête. A l'issue du test, un arrêté fixera la sanction pour « dépassement par les véhicules à moteur du niveau d'émissions sonores ».

Le ministère rappelle que pour l'heure seuls des contrôles à l'arrêt permettent de vérifier la conformité des véhicules avec la réglementation sonore maximale des nouveaux véhicules mis sur le marché. Des contrôles qui ne permettent pas de lutter contre les nuisances volontaires dues à "une conduite utilisant le moteur à des régimes manifestement excessifs" ou à des véhicules "trafiqués". Il indique également que "le coût du bruit pour la société française est estimé à 147 milliards d'euros par an par l'Ademe". Au sein de la zone dense francilienne, Bruitparif estime que le bruit fait perdre près de 11 mois d'espérance de vie en bonne santé.

Localtis, 07 janvier 2021

Tags : Environnement\Bruit

373 - MEAUX : DES PLANTATIONS DANS UN STYLE JAPONISANT PLACE DE L'EUROPE

Fin décembre, le service des espaces verts de la mairie de Meaux a aménagé la place de l'Europe. Ne pouvant pas planter d'arbre, en raison du parking souterrain, la Ville a opté pour de grandes jardinières. Un style japonisant a été choisi pour apporter calme et évasion aux passants.

De nombreux espaces publics seront ou ont été réaménagés dans le cadre du plan végétalisation de la commune, amorcé en 2019, et dont le budget dépasse 1,8 million d'euros. Derrière ce plan, la municipalité veut créer plus d'espaces verts au sein de Meaux. Elle vise également à la dés-imperméabilisation des terre-pleins routiers, en cassant le bitume et, après analyse des sols, des plantes peu gourmandes en eau et en entretien sont installées pour permettre aux sols de respirer, participant ainsi à réduire les îlots de chaleur urbains.

La mairie affiche l'engagement de doubler le nombre d'arbres plantés afin de créer une « forêt urbaine », avec un objectif à tenir de 50 000 arbres sur toute la ville d'ici 2025.

En 2022, la Ville assure vouloir poursuivre le rythme des plantations avec un jardin botanique de 1 000 essences plantées dans le parc du pâtis.

La Marne.fr, 05 janvier 2021

Tags : Urbanisme, Patrimoine\Espaces publics

372 - DESSINE-MOI LE FUTUR DE L'ACTION PUBLIQUE

Les acteurs publics sont, eux aussi, confrontés au besoin d'anticiper le futur. « L'action publique s'est construite sur des champs de certitudes, chiffres et diagnostics basés sur le passé et utilisés pour prendre des décisions rationnelles et de grandes orientations sur du moyen et du long terme. Ces outils qui étaient ceux d'un monde certain ne fonctionnent plus du tout aujourd'hui. Cet imaginaire de la maîtrise, du contrôle, s'effondre », pointe Julie Chabaud, responsable du laboratoire d'innovation territoriale LaBase, en Nouvelle-Aquitaine. C'est ce qui conduit un nombre croissant de collectivités à se tourner vers la prospective et à construire des récits pluriels de l'avenir de leurs territoires.

Par exemple, les régions Occitanie et Grand Est, les départements de l'Isère, de l'Hérault et des Vosges, les agglomérations de Grenoble, d'Angoulême et de Pau adhèrent à l'association Futuribles

A Bordeaux métropole, la structure LaBase réalise des ateliers de co-construction de récits du futur, comme imaginer la Gironde « sans » : sans eau potable, sans apport énergétique sûr, sans liberté, etc.

Brest métropole a lancé le projet « Tomorrow » (demain) pour élaborer collectivement des feuilles de route et participer au plan climat-air-énergie territorial.

Grenoble Alpes métropole a opté pour une campagne intitulée « aimer le futur » afin de proposer un nouveau récit sur le territoire.

La direction interministérielle de la transformation publique (DITP) a organisé un webinaire « Renouveler les imaginaires de l'innovation publique » sur lequel s'est appuyée la 41e rencontre des agences d'urbanisme qui s'est tenue à Brest, début décembre 2020, consacrée à « Explorer des futurs (heureux) »,

L'Institut d'études avancées de Paris, avec la Fondation 2100, a même lancé le concours Positive Future, dont la première édition porte sur « La ville en 2100 », pour « susciter l'élaboration et la diffusion d'imaginaires mobilisateurs décrivant, de façon convaincante et réaliste, un monde futur vivable, durable et désirable ».

« Les acteurs locaux, qui étaient plutôt dans un rôle d'exécutants, deviennent ceux qui dessinent le futur, à l'inverse de certains ministères ou commissions qui se retrouvent parfois davantage dans la posture de financeurs », estime Claire Roumet, directrice générale du réseau Energy Cities, association européenne des villes engagées dans la transition énergétique.

« La responsabilité de l'élu est de tracer une route vers un avenir heureux, plus positif qu'aujourd'hui », appuie Patrice Vergriete (DVG), maire de la ville et président de la communauté urbaine de Dunkerque, mais aussi président délégué de la Fédération nationale des agences d'urbanisme, qui a organisé la 41e rencontre des agences d'urbanisme.

Avec la prise de conscience que d'autres crises sont à venir, le tout dans un contexte de réchauffement climatique, s'opère un tournant dans la stratégie de certains territoires qui pivotent. « Alors que les questions d'attractivité étaient au cœur des stratégies depuis plus de vingt ans, les collectivités vont davantage s'intéresser à la résilience de leur territoire », décrypte le président de Futuribles.

La smart city semble détrônée par d'autres concepts, telle que la « ville durable » ou la « ville sobre ». L'émergence de ces nouvelles représentations atteste d'un « désir d'avenirs ». Elles contribuent à nourrir l'intelligence collective pour penser l'action publique de demain.

La Gazette.fr, 30 décembre 2021

Tags : Développement territorial\ généralités, politiques publiques

371 – UN CONSEIL POUR UNE « RÉVOLUTION » DES « VIEUX »

Le Conseil national autoproclamé de la vieillesse (CNaV) s'est créé en décembre 2021 et revendique actuellement une quarantaine de membres qui « rêvent de mettre « la vieillesse à la mode » et fourmillent d'idées parmi lesquelles des « vélib' à trois roues » pour pédaler sans risquer de tomber, des « casques audio au théâtre ou au cinéma » pour combler un début de surdité, etc.

Mais leur principale revendication est la création d'un Conseil national des personnes vieilles (CNPV), qui, sur le modèle du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH), proposerait au gouvernement des mesures adaptées aux personnes âgées dans toutes les politiques publiques.

La metteuse en scène Ariane Mnouchkine qui en est membre, compte sur les propositions du CNaV « pour que les vieux ne soient plus séparés du reste de la société, puissent continuer à y être utiles, à demeurer partie prenante de l'humanité ». Une dizaine de groupes de travail planche sur des propositions sur la citoyenneté, la fracture numérique, l'habitat, la mobilité, etc.

Le Monde, 29 décembre 2021

Tags : Démocratie participative

370 – DES MAIRES IMPOSENT DES CRITÈRES DE QUALITÉ POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS

Pour le premier adjoint au maire de Nice, « les confinements à répétition ont mis en lumière l'inadéquation des logements récemment construits et les besoins de leurs occupants ». Le futur plan local d'urbanisme (PLU), s'inspirant du rapport de la mission ministérielle sur la qualité d'utilisation du logement, imposera donc à tous les logements neufs des superficies minimum (studio, 30m² ; 2 pièces, 45 m² ; 3 pièces, 65m², 4 pièces, 79m² ; 5 pièces, 96m²) et des aménagements intérieurs (cuisines séparables, chambres devant accueillir deux lits et rangements, coin bureau) et extérieur (« suffisamment grand, soit d'au moins 1,5m de large) ainsi que des espaces communs et des jardins à partager.

S'ajoute que l'immeuble doit être bien protégé du bruit et de la chaleur grâce à des paroi à forte inertie et des barrières végétales et qu'à partir du T3, l'appartement doit être multi-orienté.

A Montreuil, outre les cuisines fermées ou fermables, à partir du quatre pièces, s'impose une chambre avec salle de bains et espace bureau suffisamment spacieux pour être séparés

Le Monde, 28 décembre 2021

Tags : Urbanisme-Patrimoine\Architecture

369 – VAL D'EUROPE AGGLOMÉRATION RÊVE DE DEVENIR LA DÉFENSE DE L'EST PARISIEN

Val d'Europe veut peser autant que la Défense. Jusqu'à faire pencher la balance économique à l'est de l'Ile-de-France. C'est en tout cas l'ambition du président de Val d'Europe Agglomération et son premier vice-président. Ils ont créé avec Disney une marque de

territoire commune : Val d'Europe Field of opportunities (Val d'Europe champs d'opportunités). Un département entier a été créé au sein de l'agglomération pour « l'attractivité » du Val d'Europe. L'objectif : attirer les entreprises et les acteurs économiques, qu'il s'agisse de PME ou de grands noms qui commencent à arriver avec l'installation de Deloitte, du Crédit Agricole, de Sanofi...

Chiffres à l'appui, le président de Val d'Europe Agglomération fait la démonstration : 420 000 m² de bureaux et de locaux d'activité occupés à 94 %, 6 300 entreprises (ayant au moins 1 employé) recensées et un taux annuel de création d'emploi de 3.9 %. « Nous avons 51 000 habitants et 44 000 emplois, 4 à 5 entreprises qui s'installent chaque semaine – Nous sommes d'autant plus attractifs au regard de la crise sanitaire. Avec le télétravail, la zone d'employabilité a changé. Une entreprise cherche le meilleur point de convergence. Avec le premier hub TGV français, 41 gares accessibles pour 10 € avec Ouigo, Val d'Europe dispose d'un atout considérable ».

« C'est comme à La Défense, l'art de vivre en plus » scande Philippe Descrouet, directeur de Real Estate Development (filiale d'immobilier d'Euro Disney). « On est dans la ville du quart d'heure », c'est-à-dire que vous pouvez tout trouver à un quart d'heure de chez vous ou de votre lieu de travail.

La Marne.fr, 24 décembre 2021

Tags : Développement territorial\Généralités, Politiques publiques

368 – POURQUOI ÇA COINCE SUR LA MUTUALISATION DES PYLÔNES DE TÉLÉPHONIE MOBILE

Les antennes et pylônes de téléphonie mobile n'ont pas bonne presse. Ni auprès des citoyens, ni auprès des élus, dont certains contestent l'installation de ces équipements. Leur nombre est pourtant appelé à croître encore, avec le déploiement de la 5 G.

Une voie existe cependant pour diminuer leur nombre et leur impact environnemental : la mutualisation, qui consiste à ce que les opérateurs partagent l'infrastructure pour installer leurs équipements respectifs. Mais, alors que les élus le réclament, les opérateurs semblent, jusque-là, assez peu enclins à ce partage.

Les élus disposent de peu de moyens pour imposer cette mutualisation : La loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique du 15 novembre 2021 apporte un début d'évolution mais seulement dans les communes peu denses, et le code des postes et des communications électroniques, qui prévoit que l'opérateur doit, « dans la mesure du possible », partager les sites, soit une incitation à la mutualisation, mais pas d'obligation

La Gazette.fr, 23 décembre 2021

Tags : Développement territorial\Aménagements

367 – UNE ÉTUDE DE LA GENDARMERIE MET EN DOUTE L'EFFICACITÉ DE LA VIDÉOSURVEILLANCE

Une étude inédite menée en Isère à la demande du centre de recherche de la gendarmerie nationale conclut à un apport très marginal de la vidéosurveillance dans la résolution des enquêtes judiciaires mais aussi dans la dissuasion.

Sur le total des enquêtes, élucidées ou non, la vidéosurveillance a contribué pour un peu plus d'un pour cent mais pour plus de 7% en cas d'atteinte aux véhicules et près de 6% dans les affaires de violences. Pour les enquêtes élucidées, le taux de participation de la vidéoprotection monte à presque 6%.

Par ailleurs, la présence de caméras n'empêche pas les délinquants de passer à l'acte.

L'auteur du rapport conclut que la vidéoprotection peut se révéler un outil efficace d'aide à l'intervention, en cas d'agression physique notamment, mais à condition d'un bon état des équipements, d'une bonne utilisation pas les opérateurs et d'une bonne coordination entre intervenants. « La vidéoprotection s'avère alors comme un bon outil, mais pas comme une solution de prévention situationnelle. »

L'article relève cependant que l'étude ne couvre que la zone Gendarmerie et suggère de l'appliquer en zone police, où la densité de population est plus importante et le nombre relatif de caméras de caméras généralement plus élevé, afin d'en comparer les résultats.

La Gazette.fr, 23 décembre 2021 ; Le Monde, 23 décembre 2021

Tags : Développement territorial\Sécurité

366 – LOGEMENTS NEUFS À BUSSY : RETARDS, MALFAÇONS, UNE CHARTE POUR PROTÉGER LES PROPRIÉTAIRES

À Bussy-Saint-Georges, l'écoquartier du Sycomore est en pleine construction. Mais plusieurs chantiers connaissent de nombreux problèmes. Les locataires se retournent vers la mairie ou vers l'aménageur pour faire entendre leurs réclamations qui réagissent.

Première action de la mairie : la mise en place un médiateur présent en continu à la mairie

Deuxième action : remettre dans le droit chemin les promoteurs qui ne jouent pas le jeu. Ceux qui ne l'ont pas joué sont d'ores et déjà hors course pour les futurs chantiers ».

Troisième action : pour tenter d'encadrer plus étroitement encore les contrats passés avec les promoteurs, création d'une « charte qualité logement » qui vise à contraindre et à contrôler davantage pour s'assurer de la bonne réalisation des projets et aura valeur contractuelle.

De la projection à la livraison, elle encadre les constructions de façon beaucoup plus précise : surfaces et hauteur sous plafond minimales, exposition et modularité des logements, performances énergétiques et surfaces imposées en pleine terre, la charte va dans le détail et de nombreux contrôles, qui n'avaient pas lieu auparavant, sont instaurés.

De l'obtention du permis au démarrage du chantier, à son déroulement, à chaque étape l'aménageur et/ou la mairie pourront bloquer les autorisations. Au moment de la livraison, le prototype devra être conforme aux promesses et aux plans.

Les contrôles renforcés s'accompagneront de sanctions le cas échéant. Un dépôt de garantie plus important (60 000 € minimum) et des pénalités pourront s'appliquer, même si le but n'est pas de mettre des pénalités mais d'anticiper les problèmes.

La Marne.fr, 21 décembre 2021

Tags : Urbanisme-Patrimoine\Généralités, Politiques publiques

365 – ET SI LA VILLE DENSE ÉTAIT TENDANCE ?

Fixées par la loi « climat et résilience », les perspectives de zéro artificialisation nette des sols visent à freiner l'étalement urbain. Conséquence : les villes de toutes tailles vont être amenées à se densifier. L'article cite les propos et orientation prises par des élus ou des professionnels, tous visant l'enjeu de rendre acceptable cette densification, régulièrement érigée en symbole du mal-être en ville, avec qualité et esthétisme comme leitmotiv

Comment densifier ?

Un premier moyen, « Dans une ville qui doit produire des logements, si l'on veut libérer de la pleine terre, des espaces naturels, des îlots de fraîcheur et tous ces lieux qui font la qualité de vie, (c'est) de la hauteur ».

Comment favoriser l'acceptabilité ?

Par la qualité, de l'habitat, par exemple en imposant des balcons ou des terrasses pour tous les logements, avec non pas des normes de dimensions, mais d'usage : qu'il soit possible d'y déjeuner, mais aussi en conciliant densité et intimité

Par l'esthétisme urbain, en poussant les opérateurs pour qu'ils travaillent les formes urbaines, avec des gestes architecturaux forts.

Par davantage de végétalisation et de nature dans les quartiers, pour répondre au défi du réchauffement climatique, mais aussi pour le bien-être des habitants. Nous avons besoin, en ville, d'un espace public végétalisé à proximité de là où l'on habite

Marc Barra, écologue à l'agence régionale de la biodiversité en Ile-de-France, avance quelques pistes pour orienter les acteurs de la ville, appelés, ces prochaines années, à densifier sans sacrifier des espaces de jardins ou de pleine terre : surélever des bâtiments, utiliser les logements vacants, faire de la déconstruction-reconstruction sur des espaces déjà artificialisés. Bref, refaire la ville sur elle-même, mais pas forcément en ponctionnant ses dents creuses, qui sont parfois des espaces végétalisés, au même titre que les friches urbaines, devenues, pour certaines, des espaces naturels. Selon des études, elles abritent même plus de biodiversité que les parcs et jardins entretenus !

De même, pour la renaturation et la désimperméabilisation, il faut exploiter les zones déjà imperméabilisées comme les espaces publics bétonnés, les parkings, les cours d'écoles, les trottoirs.

L'article donne également deux exemples d'acceptabilité, par les services offerts et par la participation citoyenne :

- « Il faut aussi reconnaître que la forte densité, comme le tissu haussmannien, est acceptable pour de très nombreux Français lorsqu'elle donne accès aux meilleures aménités urbaines : écoles, transports, équipements... » indique Hélène Peskine, en forme de clin d'œil.
- Une charte « construction et citoyenneté », signée en juillet avec les professionnels de l'aménagement urbain : promoteurs, bailleurs sociaux, architectes, notaires et entreprises du BTP, ainsi qu'avec un jury citoyen à Rennes métropole

La Gazette.fr, mercredi 14 décembre 2021

Tags : Urbanisme-Patrimoine\Généralités, Politiques publiques – Démocratie participative

364 – COLISACTIV' S'ÉTEND A TOUTES LES COLLECTIVITÉS LOCALES DE PLUS DE 150.000 HABITANTS

Avec l'accélération du e-commerce, la livraison de colis représente en zone dense 25% de la circulation et des émissions de gaz à effet de serre et 30% de la pollution de l'air. Le programme ColisActiv' promeut le développement de la cyclo-logistique, livraison/enlèvement par vélos-cargos.

Ville, Rail et Transports, décembre 2021

Tags : Mobilité-Voirie\Livraisons

363 – UNE RÉSIDENCE UNIQUE EN FRANCE MARQUE LE DÉBUT DE L'ANCRE DE LUNE

Un premier immeuble de trois étages pour 45 logements vient d'être construit dans ce qui sera l'écoquartier l'Ancre de Lune à Trilport. Sa particularité, c'est d'être construit en béton de chanvre, isolant naturel et écologique, dont le composant chanvre provient de l'usine Planète Chanvre, dans la commune d'Aulnoy, proche de 20km.

La Marne 15 décembre 2021

Tags : Urbanisme-Patrimoine\Architecture – Environnement\Agriculture

362 – DES PROJECTIONS CLIMATIQUES A L'ÉCHELLE COMMUNALE DISPONIBLES DÈS FIN 2022

Pour avertir des phénomènes dangereux, Météo-France informe aujourd'hui 24 heures à l'avance. A partir de 2022, l'organisme proposera la vigilance sur la totalité de la journée en cours et celle du lendemain. Un autre objectif est de diffuser une information plus ciblée sur les zones infra-départementales où le risque est présent. En 2022 cela commencera pour les phénomènes d'avalanches et de submersion marine, puis ce sera étendu progressivement avec le vent, la neige, le verglas...

Le dispositif d'avertissement des pluies intenses à l'échelle des communes est disponible depuis cette année 2021 pour l'ensemble du territoire. Les maires reçoivent une alerte sur leur téléphone portable sur le fait que des précipitations intenses ou très intenses commencent ou se déroulent sur leur commune. Il suffit qu'ils s'inscrivent, ce service est gratuit. Cet outils permettra dans un très court terme, une prévision à de ce qui va se passer dans l'heure.

Un service de projections climatiques, gratuit lui aussi, est prévu pour la fin 2022. Avec ce nouveau service, l'idée serait qu'un maire puisse recevoir un rapport identifiant les principaux risques sur son territoire et qu'il lui donne, en fonction des scénarios climatiques, une idée de l'évolution de leur intensité. Et ce, simplement en entrant son code postal.

Assistance aux collectivités

Un axe de notre nouveau contrat d'objectifs prévoit le développement de services pour l'adaptation au changement climatique, notamment pour les collectivités. Si les pluies deviennent plus intenses, il va falloir redimensionner les réseaux, par exemple. Nous pouvons apporter des informations de quantification. Nous avons aussi développé un outil de modélisation des îlots de chaleur urbains. Il s'agit d'aider les collectivités à évaluer l'impact de différentes stratégies pour abaisser la température.

La Gazette.fr, 14 décembre 2021

Tags : Développement territorial\Sécurité – Environnement\Généralités, Politiques publiques

361 – 10 IDÉES DE CADEAU EN "CIRCUIT COURT" PRÈS DE CHELLES

L'article présente plusieurs magasins qui proposent des produits achetés directement auprès du producteur, ou fabriqués dans la région.

Une particularité ressort avec une boutique qui vend une bière faite avec du houblon local, résultat d'un projet coopératif où des Chellois ont fait pousser du houblon dans leur jardin.

La Marne Actu.fr, 14 décembre 2021

Tags : Développement territorial\Economie – Environnement\Agriculture

360 – ÉOLIENNES : LES COMPÉTENCES DES COLLECTIVITÉS

Afin de parvenir aux objectifs nationaux, les collectivités territoriales ont un rôle à jouer dans le développement de l'éolien en France. Toutefois, concernant les parcs éoliens, les pouvoirs des collectivités locales restent, sauf exception, consultatifs.

Les évolutions législatives aboutissent à ce que pour les grands projets, c'est le Préfet qui instruit et dispose de pouvoirs dérogatoires. Sa seule obligation consiste à assurer la consultation obligatoire des collectivités locales, sans toutefois leur accorder un droit de veto.

Des comités régionaux de l'énergie ont également été mis en place par la loi Climat et résilience afin, notamment, de tenir compte des protestations citoyennes. Coprésidés par l'État et les régions, ils associeront largement les collectivités locales et différentes parties prenantes

pour définir des objectifs de développement des énergies renouvelables à l'échelle de chaque région.

Outre leurs interventions dans la procédure d'installations éoliennes, les collectivités locales peuvent également s'impliquer directement et financièrement dans des projets de proximité. Le montage juridique qui apparaît souvent le plus approprié pour le développement des projets de production énergétique locale est le recours à une société d'économie mixte.

La Gazette.fr, 13 décembre 2021

Tags : Energie-Climat\Energie – Développement territorial\Aménagement